CD91
Direction de l'insertion et de l'emploi
Tour Malte
Boulevard de France
91012 Évry Cedex
Tél. : 01 60 91 95 71
essonne.fr

Imprimerie CD91 - Octobre 2016 - DIE 4969 - IMPRIM'VERT®

PACTE SOLIDARITÉ ESSONNE : LE SOCIAL VERS L'EMPLOI

Pacte Territorial pour l'Insertion
Plan Départemental d'Insertion

2016 ▶ 2020

01

SOMMAIRE

01 PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

PRÉAMBULE 7

I - LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 8
- Partie 1 : Le contexte : Les chiffres du RSA en Essonne 9
- Partie 2 : Les partenaires engagés à nos côtés : le faire ensemble 10
- Partie 3 : Les partenaires signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion 12
  - L'organisation de la coordination 12
  - La durée du PTI 13
  - Les signataires du PTI 13
- Partie 4 : Les signataires du PTI 20

II - LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 21
- Partie 1 : Bilan des actions 2012-2015 22
- Partie 2 : Méthodologie d'élaboration du Plan Départemental d'Insertion 25
  - Un dispositif centré sur le parcours du bénéficiaire 28
  - La prise en compte d'axes stratégiques de développement des dispositifs de l'insertion 29
- Partie 4 : Présentation du Plan Départemental d'Insertion 30
  - Sommaire 30
  - Les Actions phares déclinées sur le département 31
  - Des projets d'actions territoriales tenant compte des besoins locaux 32

III – LES FICHES ACTIONS DU PDI 2016-2020 37

GLOSSAIRE 70

02 ANNEXES

Tableau des actions du PTI/PDI 2012-2015
Diagnostic social PTI 2012-2015
Étude de cohorte
Design de service public

ÉDITO

Mis en place en 2009 pour remobiliser socialement les populations les plus fragiles et favoriser le retour à l'emploi, le Revenu de Solidarité Active fait partie des principales allocations de solidarité gérées par le Département.

Chef de file de la politique d'insertion sur le territoire, le Conseil départemental de l'Essonne priorise le retour à l'emploi tant comme axe majeur du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) que dans les fiches actions de son nouveau Plan Départemental d'Insertion (PDI), qui couvrent la période 2016-2020.

La dynamique de « parcours d'insertion» reste toujours au cœur de nos priorités et il se voit renforcé par un Contrat d'Engagements Réciproques (CER). Il couvre toutes les étapes de l'accompagnement socio-professionnel, depuis l'entrée dans les dispositifs d'insertion jusqu'après leur sortie, afin de permettre une évaluation fine des actions menées.

Prévention santé, accès au logement, aide à la mobilité, modes d'accueil atypiques, formations, inclusion numérique… de nombreux freins sont ici traités pour favoriser la reprise d'activité et se rapprocher du monde de l'entreprise.

Toute l'offre d'insertion repose ainsi sur le travail de collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés afin de garantir l'efficacité de nos politiques d'insertion.

C'est au niveau local, à partir des ateliers territoriaux, que les axes principaux du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) ont été déterminés, en tenant compte des disparités territoriales.

Parallèlement à ces travaux, la stratégie du PTI/PDI s'est inscrite dans une logique de réactivité pour accroître la complémentarité entre travailleurs sociaux, conseillers Pôle Emploi et tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'Accompagnement Global Renforcé.

Toujours dans un souci d'innovation et d'adaptation de l'offre d'insertion au public, les études de design et de cohorte, menées par les cabinets Talking Things et Eneis, ont permis de co-construire le modèle d'accessibilité aux aides selon les besoins et les profils des bénéficiaires du RSA.

Enfin, parmi les mesures de bonne gestion, le Conseil départemental a voté en février 2016 le Plan Départemental du RSA qui vise à préserver l'équilibre des droits et des devoirs des allocataires. Il en résulte un objectif phare de lutte contre la fraude du RSA grâce à un référencement systématique des allocataires.

Recentrer l'aide en direction des plus vulnérables et préparer l'avenir dans la confiance, telles sont les nouvelles ambitions collectives pour ce PTI/PDI.

Sandrine GELOT

Vice-présidente Déléguée à l'insertion, à la cohésion sociale, à la politique de la ville et au logement

François DUROVRAY

Président du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) définit les modalités de coordination des actions entreprises par les différents partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA en Essonne.

Au travers de ce pacte nous réaffirmons notre volonté commune de faire vivre un cadre multipartenarial autour du Conseil départemental de l'Essonne pour la réussite du revenu de solidarité active (RSA), et plus globalement du programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi.

L'enjeu de ce pacte est de mieux réussir à créer de la transversalité entre les différents partenaires et dispositifs afin de s'assurer que les publics les plus fragiles puissent être pris en charge et suivis non pas dans une logique de guichets multiples mais dans le cadre d'un véritable parcours global d'insertion durable. L'un des leviers majeurs est le partage de l'information dans le respect de la dignité des personnes et des prérogatives de chacun. À ce titre, il convient de saluer les engagements réciproques conclus entre le pôle emploi et le conseil départemental pour un accompagnement global des personnes en insertion.

Je souhaite également souligner l'effort des services de l'État en matière d'hébergement et de logement des personnes en insertion ainsi que la collaboration des services de l'état et du conseil départemental dans le développement des structures de l'insertion par l'activité économique, véritable outil d'insertion vers l'emploi des publics les plus fragiles.

Par ailleurs, la réalité des emplois disponibles sur notre territoire, dans le domaine de la logistique, le secteur aéroportuaire, nous engage à renforcer la mise en place d'actions innovantes en matière d'accès aux gardes d'enfant avec une meilleure prise en compte des horaires décalés.

Le département de l'Essonne, dans un contexte économique national pas toujours facile, offre néanmoins de réelles opportunités d'activités qui doivent pouvoir être saisies par les personnes en insertion à condition que nous puissions poursuivre nos efforts de coordination des actions (formation, hébergement, santé, accès aux droits...) afin d'améliorer leur «employabilité».

Par la signature de ce Pacte Territorial pour l'Insertion, je réaffirme la volonté de l'État d'être au côté du Conseil Départemental de l'Essonne pour la réussite de son plan départemental de l'insertion.

Josiane CHEVALIER
Préfète de l'Essonne

Les travaux sur le PDI et PTI ont été une formidable occasion pour l'ensemble des partenaires de mettre à plat les besoins des utilisateurs afin d'identifier ceux qui sont couverts par l'offre partenariale et ceux restant à pourvoir, sur lesquels nous avons axé nos travaux.

L'enjeu du PDI comme du PTI est bien la complémentarité et la mise en cohérence de nos actions dans l'intérêt de l'insertion durable du plus grand nombre !

Madame Anne-Marie Barbeau, Directrice Territoriale Essonne

La Caf de l'Essonne a vocation à accompagner les familles dans leur diversité , par une offre de service combinant le versement des prestations familiales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale.

La Caf porte une attention particulière aux familles vulnérables et joue un rôle central dans le dispositif d'insertion des personnes en situation de précarité. Outre le versement du Rsa à l'ensemble des bénéficiaires, elle assure l'instruction des dossiers de demande de Rsa des parents isolés avec enfant de moins de 3 ans et participe à leur orientation, tout en leur proposant un accompagnement social.

L'accompagnement social assuré par la Caf vise à lever les freins rencontrés par les allocataires dans leur parcours d'insertion en utilisant les dispositifs financés par la Caf et ceux d'autres opérateurs.

Dans cet objectif, la Caf soutient des projets innovants répondant aux besoins spécifiques des familles en matière de mode d'accueil (horaires atypiques, des contrats de courte durée, etc..). Elle vise la création de places d'insertion dans les structures. Pour accompagner les familles les plus vulnérables dans leur vie quotidienne, elle finance également des interventions de professionnels de l'aide à domicile.

Par ailleurs, la Caf déploie des points relais pour améliorer l'accessibilité des familles aux services, favoriser leur autonomie dans les démarches et faciliter leur accès aux droits.

Madame Christine Mansiet, Directrice de la CAF de l'Essonne

PREAMBULE

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion confie aux départements la compétence et la responsabilité de la mise en œuvre du RSA et les conforte dans leur rôle de "chef de file" des politiques d'insertion. La loi souligne l'importance de la coordination de l'action partenariale à conduire au bénéfice de l'insertion.

Le dispositif RSA devient ainsi un vecteur majeur de l'intervention sociale du Conseil départemental en privilégiant l'insertion vers l'emploi et en incitant au retour à l'activité. Il a élargi le champ des publics concernés auparavant par le dispositif RMI en y ajoutant un public salarié, les travailleurs précaires. De plus, le RSA s'adresse aux bénéficiaires du RSA majoré, ex bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API). Depuis janvier 2016, la dernière réforme du RSA a porté sur la création d'une prime d'activité refondant la Prime pour l'Emploi et le RSA activité.

Alors que le Plan Départemental d'Insertion (PDI) définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires, recense les besoins d'insertion et développe l'offre d'insertion, le Pacte Territorial pour l'Insertion définit les modalités de coordinations des actions entreprises par les différents acteurs.

L'obligation faite par le législateur dans la loi RSA de formaliser ce partenariat sous la forme d'un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) a déjà modifié la nature des missions d'action sociale à conduire sur les territoires, les acteurs impliqués, les périmètres d'intervention, les modalités de participation des bénéficiaires et enfin le management des ressources affectées au sein duquel l'évaluation des résultats obtenus prend une place croissante. Cette évolution a également amplifié les exigences et contraintes propres au travail partenarial.

Concrètement, en Essonne, la mise en œuvre réussie du Plan Départemental d'Insertion repose sur la qualité de la coordination existant au sein du réseau départemental d'insertion. Le PTI constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'offre d'insertion départementale inscrite au PDI.

Le 19 mai 2014, l'Assemblée départementale, saisie d'un premier bilan, a validé la prorogation du PDI jusqu'au 31 décembre 2015 ainsi qu'un nouveau PTI 2014-2015 rappelant les « modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

Il s'agit donc, non pas de présenter un catalogue d'actions intégrées au sein de dispositifs régulièrement reconduits, mais plutôt d'affirmer une cohérence des interventions, une mobilisation commune dans l'intérêt général. Les actions prévues comportent soit une dimension départementale, auxquelles s'ajoutent parfois un versant territorial afin d'ajuster l'offre d'insertion aux besoins recensés conformément aux propositions établies lors des ateliers territoriaux : ces projets seront abordés localement. Parallèlement, la notion de parcours individualisé, qui parait évidente de prime abord, reflète aussi l'esprit d'innovation du présent PDI : elle s'appuie sur une connaissance pointue des besoins de l'usager, d'une orientation véritablement adaptée mais aussi sur la prise en compte d'étapes essentielles à respecter.

Enfin, la simplification des process constitue un des axes de travail pour mieux accueillir et orienter le public tandis que le contrôle des données garantit une efficacité renforcée sur le versement du juste droit.

En ce sens, le document présenté ci-après regroupe le Pacte Territorial pour l''Insertion et le Plan Départemental d'Insertion. Le Conseil départemental de l'Essonne a en effet fait le choix d'élaborer un document unique étendu sur la période 2016-2020, articulant le PTI et le PDI pour rendre plus lisible leur complémentarité et simplifier la compréhension des politiques publiques en matière d'insertion. Bien évidemment, les contours et les projets construits avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale seront intégrés progressivement aux projets en cours.

I - LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

Partie 1 : Le contexte : Les chiffres du RSA en Essonne

L'Essonne compte 1,25 millions d'habitants (10% de la population francilienne), dont 84 % résident dans le nord du département.

	ESSONNE	REGION IDF	FRANCE
Moins de 20 ans	27,4%	25,9%	24,6%
Taux de chômage	7,9%	8,8%	9,9%
Taux de foyers imposés	76%	74%	64%
Taux de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté	12%	15%	14%

Le taux de chômage relativement important et l'accroissement de la précarité expliquent l'augmentation progressive et régulière des effectifs des bénéficiaires du RSA. En 2014, le RSA est versé à 25 512 bénéficiaires soit 2% de la population totale essonnienne.
Le profil du bénéficiaire est constant sur les 6 dernières années : il s'agit d'une femme (54%), âgée entre 30 et 49 ans (52%), en situation d'inactivité professionnelle et ayant des enfants âgés de 6 à 15 ans (45%).

Le Département, pilote des politiques d'insertion est garant de son application sur le territoire de l'Essonne. Il s'engage à évaluer les besoins et mettre en place des dispositifs coordonnés au service de la population.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion et le Plan Départemental d'Insertion 2016 – 2020 : une mise en cohérence des schémas déclinés par thématiques

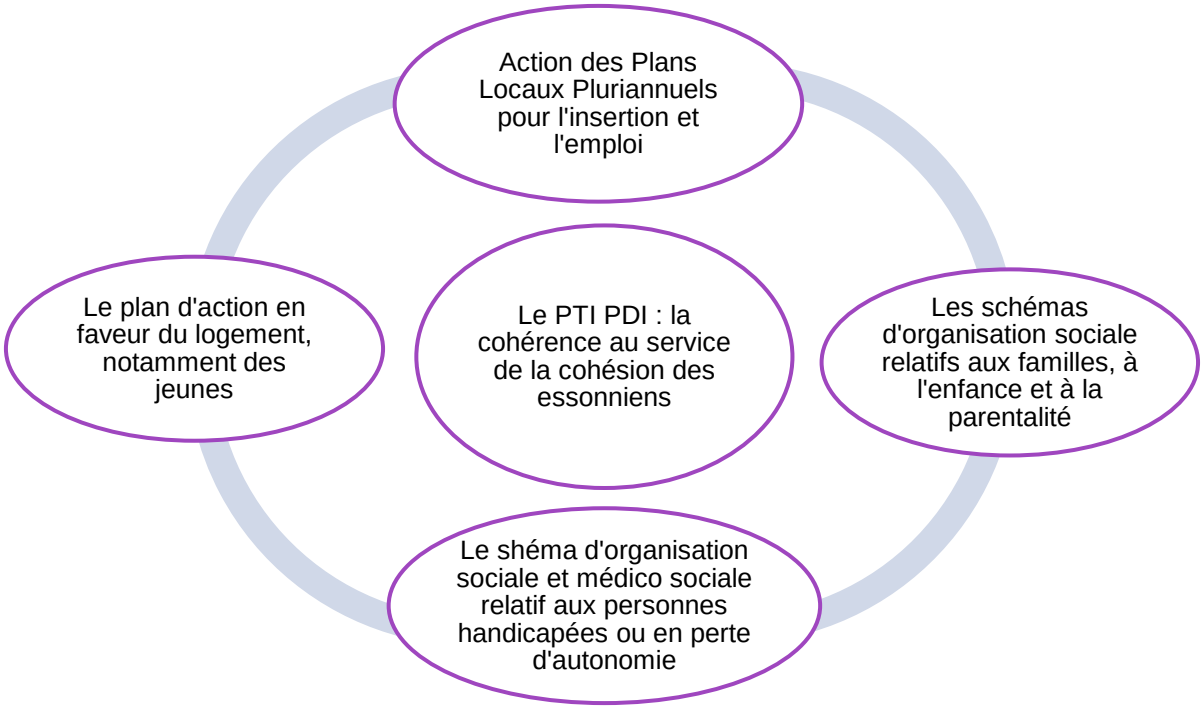

Partie 2 : Les partenaires engagés à nos côtés : le faire ensemble

En matière d'insertion par le Revenu de Solidarité Active, le Département doit aussi mobiliser ses partenaires et les rassembler autour d'un projet commun dont l'objectif est la sortie du dispositif par l'accès à l'emploi.

Ce rôle de chef de file du Département a été confirmé par la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE du 7 août 2015).

Un réseau partenarial riche qui s'investit dans la construction d'un parcours d'insertion vers l'emploi

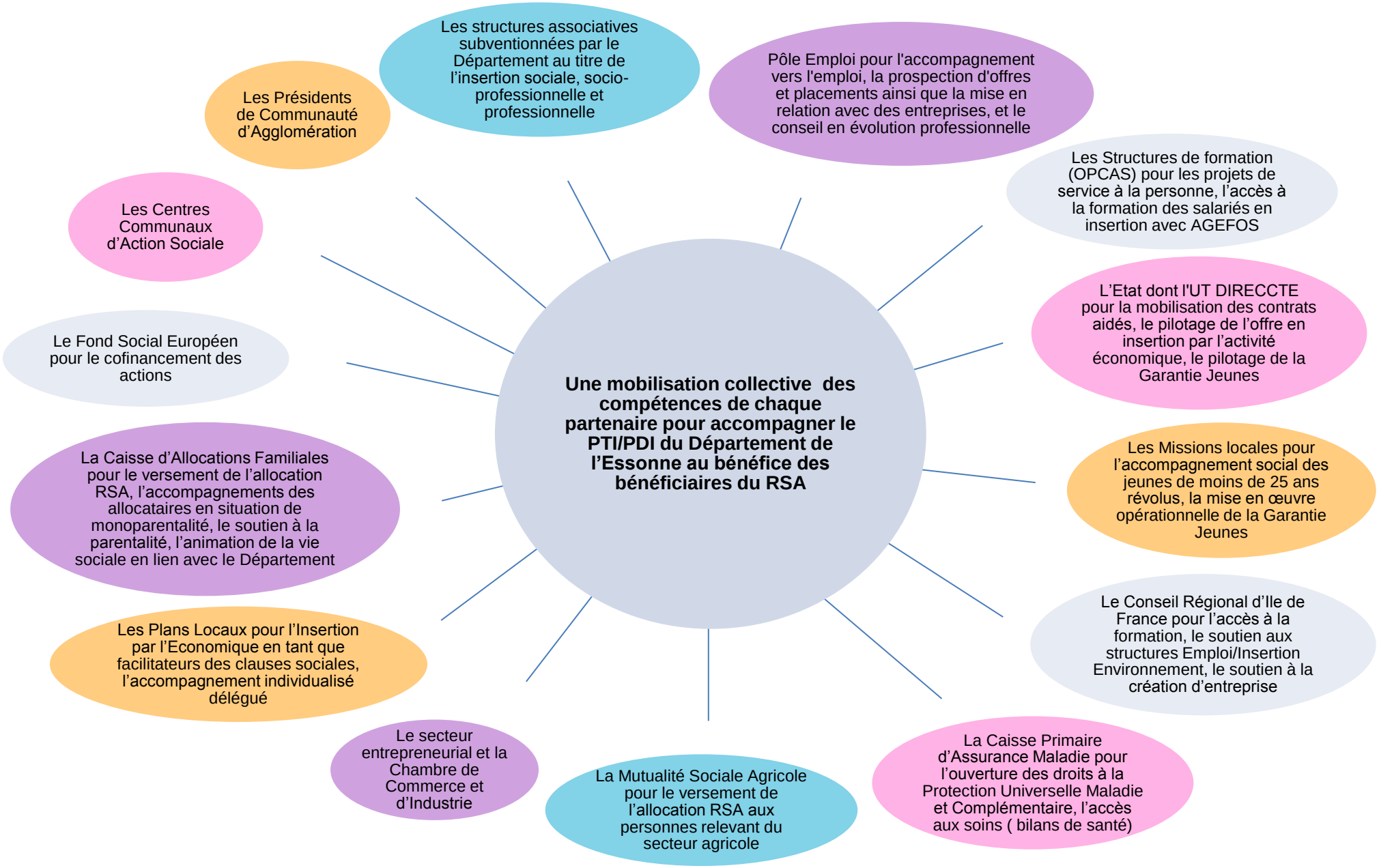

Partie 3 : Les partenaires signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion

Défini par le Conseil départemental en concertation avec les acteurs de l'insertion, le Pacte Territorial pour l'Insertion fixe le cadre départemental de mise en œuvre de la coordination des acteurs en matière de politiques d'insertion.

A l'initiative du Conseil départemental de l'Essonne, le Pacte Territorial pour l'Insertion associe les acteurs concernés et impliqués du territoire essonnien :

- L'Etat dont l'UT DIRECCTE, a vocation à s'inscrire dans le PTI en tant que partenaire privilégié du Conseil départemental pour la mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion ;
- Pôle emploi et la Caisse d'allocations familiales sont des partenaires incontournables au regard de la place majeure qu'ils occupent dans la refonte du dispositif ;
- La Région Ile de France est nommément inscrite dans la loi. Au titre de la formation, sa participation au PTI est déterminante ;
- Les CCAS conventionnés avec le Conseil départemental au titre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA ainsi que ceux signataires de protocoles d'intervention avec les Maisons départementales des solidarités ;
- Les Missions locales prennent une place toute particulière du fait de la prise en compte des jeunes dans les politiques d'insertion et notamment du RSA jeunes.

Les autres parties prenantes du PTI sont notamment

- Les acteurs de l'insertion tels que les structures associatives, les PLIE, la Chambre de commerce et d'Industrie, Act'Essonne et dans un futur proche, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la Mutualité Sociale Agricole, les structures de formation, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Fonds Social Européen, CAP Emploi, etc…

Chacune des parties signataires s'engage dans :

- L'accompagnement des publics qui constitue la contrepartie obligatoire du versement du droit au Revenu de Solidarité Active ;
- L'ancrage territorial des actions pour assurer une bonne adéquation entre problématiques des territoires et des personnes en adaptant les interventions aux dynamiques et ressources territoriales ;
- La poursuite de l'amélioration des articulations, condition première pour une coordination de qualité, elle-même requise pour la mise en œuvre réussie des actions du Plan Départemental d'Insertion.

L'organisation de la coordination

Afin de veiller à la mise en œuvre des engagements, le Conseil départemental, chef de file, doit assurer et orchestrer la mobilisation permanente de tous les projets et actions. Pour ce faire, il propose aux acteurs signataires du PTI de constituer :

☛ **Un comité de pilotage du PTI** animé par l'élue en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, de la politique de la ville et du logement, qui se réunira au moins une fois par an.

Le Comité de pilotage aura pour mission de :

- Veiller à la mise en œuvre des engagements pris et réviser ceux-ci si nécessaire (efficacité, ajustements, améliorations),
- Garantir la cohérence des orientations prises,

- Préparer l'élaboration du prochain PTI.

☛ **Un comité technique du PTI** animé par la directrice de l'Insertion et de l'Emploi qui se réunira trimestriellement, et dont la mission sera de :

- Veiller à préserver une dynamique des acteurs et pilotes d'un ou plusieurs engagements,
- Coordonner les acteurs pilotes d'engagement(s),
- Veiller à assurer les échanges, les informations entre les acteurs,
- Favoriser la mise en réseau des acteurs.

La durée du PTI

Le PTI est conclu pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Conformément aux articles L 263-1 et L 263-2 du CASF, il doit être adapté annuellement. Au tant que de besoin, des conventions spécifiques pourront être élaborées.

Les signataires du PTI sont

- Garants des engagements dont ils assurent le pilotage.
- Parties prenantes des engagements dans lesquels ils sont impliqués.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PTI-PDI OU DE CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT

Une volonté affirmée de contribuer à l'amélioration des coordinations, des actions et des outils favorisant une amélioration du service rendu aux publics en insertion

Le Conseil Départemental : délibère chaque année sur l'adoption ou l'adaptation de son Programme Départemental d'Insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions correspondantes. Il met en œuvre le Revenu de Solidarité Active et vise prioritairement le retour à l'emploi.	**La politique départementale en faveur de l'insertion** La loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA a confié aux départements la responsabilité de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA qui en raison de difficultés sociales ne sont pas disponibles à la recherche d'un emploi. Dans le cadre de la mise en œuvre de son PDI, le Conseil Départemental a souhaité dépasser ce périmètre et a ouvert les actions de son plan aux jeunes en insertion et aux bénéficiaires de minima sociaux. Le PDI adopté par le Conseil Départemental et révisé annuellement s'appuie sur 5 principes directeurs : - l'engagement réciproque à savoir que le bénéficiaire s'implique dans son propre parcours dont il est le premier acteur, - la qualité d'intervention avec le développement des démarches qualité, - le partenariat et le développement des réseaux, - l'adaptation des interventions aux spécificités territoriales, - le participation des usagers avec la constitution d'un Groupe Ressources départemental. Le renforcement de l'offre d'insertion socioprofessionnelle passe par la redéfinition de l'offre de formation / action autour des problématiques comme le soutien à l'élaboration de projets professionnels, l'accompagnement à la création d'activité, la formation en informatique ou à la consolidation des savoirs de base. Elle mobilise aussi dans un cadre conventionnel rénové l'ensemble des structures de l'Insertion par l'Activité Economique. Une place particulière est faite aux actions pouvant agir en faveur d'un rapprochement du monde de l'entreprise et de l'insertion. L'offre d'insertion sociale intervient sur ce qui fait frein à l'insertion professionnelle et développe des actions spécifiques autour de la santé, le logement, la mobilité, les modes d'accueil, la remobilisation et la restauration de l'estime de soi ainsi que le développement du lien social local en favorisant l'accès de tous à la culture ou aux activités sportives et de loisirs. **La mise en œuvre du RSA, du droit à l'accompagnement et les conventionnements au titre du RSA** En application de la convention relative à l'orientation et du droit à l'accompagnement du RSA en Essonne conclue le 9 décembre 2009, le Conseil Départemental procède à l'instruction des demandes et à l'orientation de l'ensemble des bénéficiaires du RSA prévu au 2° de l'article L262 – 2 du code de l'action sociale et des familles. Conformément aux termes de la convention précitée, le Conseil Départemental assure l'instruction des demandes et

	l'orientation des différents types de public. Conformément à l'article L 262 – 29 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'il apparaît que des difficultés ne permettent pas une orientation du bénéficiaire du RSA vers un parcours d'accès à l'emploi, le Conseil Départemental met en place un accompagnement social pour les publics qui relèvent de son champ de compétence en application de la convention d'orientation. Le dispositif d'accompagnement repose sur le réseau des référents RSA répartis au sein des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Ces personnels sont chargés de mettre en place le dispositif de contractualisation. En outre, il a délégué dans le cadre d'une convention conclue avec la CAF l'accompagnement des personnes seules avec enfants de moins de trois ans. De plus, le Conseil Départemental va définir un public cible pour adapter l'offre et garantir des sorties positives du dispositif, en parallèle des actions d'accompagnement traditionnelles.
L'Etat : est un partenaire essentiel en matière d'insertion des populations essonniennes. Son action se développe dans le domaine social et économique.	**En matière sociale** L'Etat mobilise ses dispositifs pouvant concourir à une meilleure insertion des populations. <u>- Intervention pour le logement</u> L'Etat garantit le droit au logement pour tous conformément à la loi relative au Droit Au Logement Opposable du 5 mars 2007. L'Etat et le Département ont conjointement mis en place dans le cadre du Plan Département d'Accès au Logement des Plus Démunis (PDALPD) et du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) un certain nombre d'outils et d'instances qui ont pour ambition de rétablir le bon fonctionnement du parcours résidentiel des populations les plus défavorisées. <u>- Intervention pour la santé</u> Le PTI doit permettre de consolider et coordonner l'ensemble des actions des acteurs de la santé. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Etat associe le Conseil Départemental aux différents niveaux de gouvernance dans le domaine social et médico-social pour une meilleure prise en compte des problématiques santé des personnes en insertion. **En matière d'insertion professionnelle** Pour les demandeurs d'emploi, l'Etat mobilise des outils de professionnalisation et de qualification existants, notamment les contrats en alternance, les dispositifs de l'insertion par l'activité économique et les contrats aidés. Il s'engage, à travers le Plan Départemental d'Insertion par l'Activité Economique, à un partenariat efficace dans l'animation de la structure Act'Essonne. L'Etat s'engage à faciliter la collaboration de l'ensemble des acteurs de l'insertion. Il participera aux instances de pilotage du PTI.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France : la loi généralisant le RSA indique que le PTI prévoit en particulier au titre de la formation professionnelle le concours de la Région aux politiques territoriales de l'insertion.	L'engagement de la région Ile-de-France dans le PTI au titre de sa compétence de formation professionnelle aura pour objectif l'amélioration de l'accès des bénéficiaires du RSA aux dispositifs du programme régional de formation : - la fiabilisation de l'identification des bénéficiaires du RSA, - le renforcement du partenariat sur les territoires, - l'amélioration de l'information des prescripteurs et des référents RSA sur l'offre de formation régionale.
Pôle Emploi : se positionne en partenariat incontournable de la mise en œuvre des politiques d'insertion des populations en difficulté. Il assure l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui lui sont orientés, met en œuvre son offre de service et s'engage à participer aux réflexions conduites en faveur d'une amélioration globale du service rendu aux publics en insertion	**Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA** Conformément à l'article L 262 – 29 du code de l'action sociale et des familles, le Président du Conseil Départemental oriente de façon prioritaire le bénéficiaire du RSA vers Pôle Emploi ou un autre organisme de placement lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi ou pour créer sa propre activité. Conformément aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions de la convention relatives à l'orientation et au droit à l'accompagnement, Pôle Emploi est l'interlocuteur premier et naturel pour assurer l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA orientés sur un parcours emploi. Pôle Emploi conclut avec chaque bénéficiaire qui lui est orienté un Projet Personnalisé d'Accompagnement dans l'Emploi (PPAE) qui vaut contrat d'insertion. **Mobilisation de l'offre de service** L'offre de service de droit commun prévoit quatre modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi : - le suivi pour les personnes proches du marché du travail et autonomes dans leur recherche d'emploi ; - l'accompagnement guidé pour les personnes ayant besoin d'un appui régulier dans leur recherche emploi ; - l'accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, avec possibilité pour les jeunes de mise en place d'Accompagnement Intensif Jeunes ; - l'accompagnement global en faveur des personnes cumulant difficultés sociales et professionnelles. Cet accompagnement est mis en place conjointement avec le Conseil Départemental. **Coordination des actions et des outils favorisant l'amélioration du service rendu aux publics en insertion** A ce titre, Pôle Emploi souhaite être associé et participe activement aux instances de pilotage de PTI. Il participera à toute démarche conduite en faveur de l'amélioration du dispositif d'orientation des publics, de même qu'aux réflexions à la définition de l'offre d'insertion du Conseil Départemental.

La Caisse d'Allocations Familiales : est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre du RSA et dans la conduite des politiques départementales d'insertion. La mobilisation de la CAF s'est concrétisée par la signature de conventions d'orientation et du droit à l'accompagnement et par la conclusion d'une convention spécifique de partenariat avec le Département le 9 décembre 2009, convention qui sera renouvelée en 2017. Et **La Mutualité Sociale Agricole**	**La mise en œuvre du RSA** La loi du 1er décembre 2008 a confié aux Caisses d'Allocations Familiales et de Mutualité Sociale Agricole (MSA), comme aux Conseils Départementaux et aux Centres Communaux d'Action Sociale, la charge de recevoir la demande du bénéficiaire et de procéder à l'instruction administrative des demandes. Elle confie aux CAF et à la MSA le calcul et le paiement du RSA. Elle garantit ainsi aux bénéficiaires du RSA un interlocuteur unique pour le versement de ses prestations et une offre de service de qualité. L'offre de service de la branche famille est définie par une Convention d'objectifs et de gestion. Elle garantit, au travers d'engagements mesurables, la rapidité, la maîtrise et la qualité de l'instruction, de la liquidation des droits et de l'information de l'ensemble de ses bénéficiaires et de ses partenaires. En Essonne, la CAF instruit de façon prioritaire les demandes des personnes ayant des revenus les exonérant du périmètre des droits et obligations de l'article L 262 – 27 et L 262 – 28 du CASF ainsi que les demandes des familles monoparentales ayant un enfant de 0 à 3 ans bénéficiaires potentiels du RSA majoré. En outre, le Département a confié à la CAF la mission d'assurer le suivi social de 2 000 foyers monoparentaux essonniens avec enfant de 0 à 3 ans bénéficiant du RSA majoré dont 1 400 accompagnements contractualisés. **Mobilisation de l'offre de service** La CAF de l'Essonne développe un offre de service en matière d'action sociale dans le cadre des 4 missions institutionnelles de la branche famille dont les objectifs sont les suivants : - aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, - soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants, - accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, - créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles. **Partenariat en matière de politique publique** La CAF de l'Essonne s'est engagée à une participation pleine et entière au dispositif départemental d'insertion. Cette implication forte de la CAF de l'Essonne dans le dispositif départemental d'insertion suppose naturellement un renforcement des modalités de collaboration sur l'ensemble des thématiques pouvant toucher les bénéficiaires du RSA et qui relèvent de préoccupations communes. L'enjeu de cette coopération renforcée est d'assurer une réelle complémentarité des interventions de chacun.

Les Centres Communaux d'Action Sociale	Acteurs de proximité du lien social, les CCAS développent des actions d'insertion globales en direction de tous les publics sans distinction de statut. Dès lors qu'ils en ont pris la compétence, les CCAS procèdent à l'instruction des droits des bénéficiaires du RSA. De même et en application des dispositions légales, les CCAS assurent la domiciliation des personnes sans domicile stable et concourent ainsi aux premières démarches d'insertion. Sur le département de l'Essonne, 29 CCAS ont passé convention avec le Conseil Départemental pour assurer l'accompagnement social des allocataires du RSA.
Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE) : ont été créés à l'initiative des collectivités territoriales. Fondés sur des diagnostics partagés par les collectivités locales et l'Etat, les PLIE sont des outils d'animation, plates-formes partenariales sur un territoire.	Les PLIE coordonnent les programmes d'insertion professionnelle sur leurs territoires d'intervention. Les PLIE doivent mobiliser sur leurs territoires d'intervention l'ensemble des acteurs afin de renforcer et de rendre plus cohérentes les actions en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi. Ils visent à mettre en œuvre des parcours individualisés assurés par des référents spécialisés en faveur des chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, ou toutes autres personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Les PLIE développent une ingénierie de projet pour proposer des actions d'insertion adaptées aux spécificités des publics des territoires concernés. Dans le cadre du PTI, l'insertion des PLIE se fera sur trois axes principaux : - renforcer l'offre de service en matière d'accompagnement socioprofessionnel individuel des bénéficiaires du RSA et assurer l'accompagnement délégué par le Conseil Départemental ; - approfondir les collaborations en matière d'offre d'insertion territorialisée ; - assurer une mise en œuvre opérationnelle des clauses d'insertion départementales sur les territoires.
Les Missions Locales	Les Missions Locales, lieux d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement pour construire un projet professionnel, sont des organismes chargés d'aider les jeunes en difficultés à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elles mobilisent tous les dispositifs disponibles pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie. Dans le cadre du PTI, les Missions Locales de l'Essonne apporteront leur concours à l'évolution de l'offre de service pour l'insertion professionnelle et sociale. Des objectifs territoriaux adaptés seront construits conjointement pour la période 2016 – 2020.
Act'Essonne	Act'Essonne a pour finalité d'animer le réseau des acteurs de l'IAE que sont les entreprises d'insertion, associations intermédiaires et chantiers d'insertion. Il élabore et met en œuvre un plan de formation adapté aux besoins des acteurs. Dans le cadre du PTI, Act'Essonne s'attachera à développer des outils favorisant l'information, l'orientation et l'accès des publics aux structures de l'IAE. Il développera toute action concourant à une meilleure articulation avec tous les acteurs de l'insertion.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne	La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne est un animateur de l'économie départementale et est un interlocuteur essentiel des entreprises essonniennes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PTI, la CCIE initiera ou participera à toute action favorisant un rapprochement entre le monde de l'entreprise et l'insertion des populations.

Partie 4 : Les signataires du PTI

Pour le Conseil départemental de l'Essonne,
Le Président,

François Durovray

Pour l'Etat,
La Préfète,

Josiane Chevalier

Pour le Conseil régional d'Ile-de-France,
La Présidente,

Valérie Pécresse

Pour la Caisse d'allocations familiales
De l'Essonne,
La Directrice Générale,

Christine Mansiet

Pour Pôle emploi,
La Directrice départementale,

Anne-Marie Barbeau

II - LE PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION

Partie 1 : Bilan des actions 2012-2015

La PDI du département de l'Essonne, adopté en janvier 2012, s'est articulé autour de 4 axes structurants et se terminait au 31 décembre 2014. L'adoption dans le courant de l'année 2014, du Plan Départemental de Lutte Contre la Pauvreté a permis d'enrichir son périmètre d'actions de lutte contre la pauvreté (5ème axe) et de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2015. Le PTI adopté en 2014 se termine également au 31 décembre 2015.

L'ensemble de ce travail a eu vocation à garantir une animation et une coordination optimale des actions partenariales prévues. Ainsi des conventions bilatérales connectées au cadre national avec les partenaires du PTI précisent les actions opérationnelles orientées sur 3 objectifs principaux :

- Rendre visible les responsabilités et les champs de compétence de chacun des acteurs institutionnels et associatifs,
- Définir les modalités de collaboration des différents acteurs,
- Organiser la convergence des actions entreprises.

Selon la méthodologie de pilotage définit préalablement, la première étape consiste à l'évaluation des précédentes actions du PDI 2012 – 2015. Au nombre de 60, elles se répartissent sur 5 axes, 11 orientations. (Sur les 60 actions, 3 seulement ont été abandonnées car sous évaluées en terme de moyens ou ressources humaines). L'axe 5 ne sera pas développé dans ce document car faisant l'objet d'un bilan spécifique.

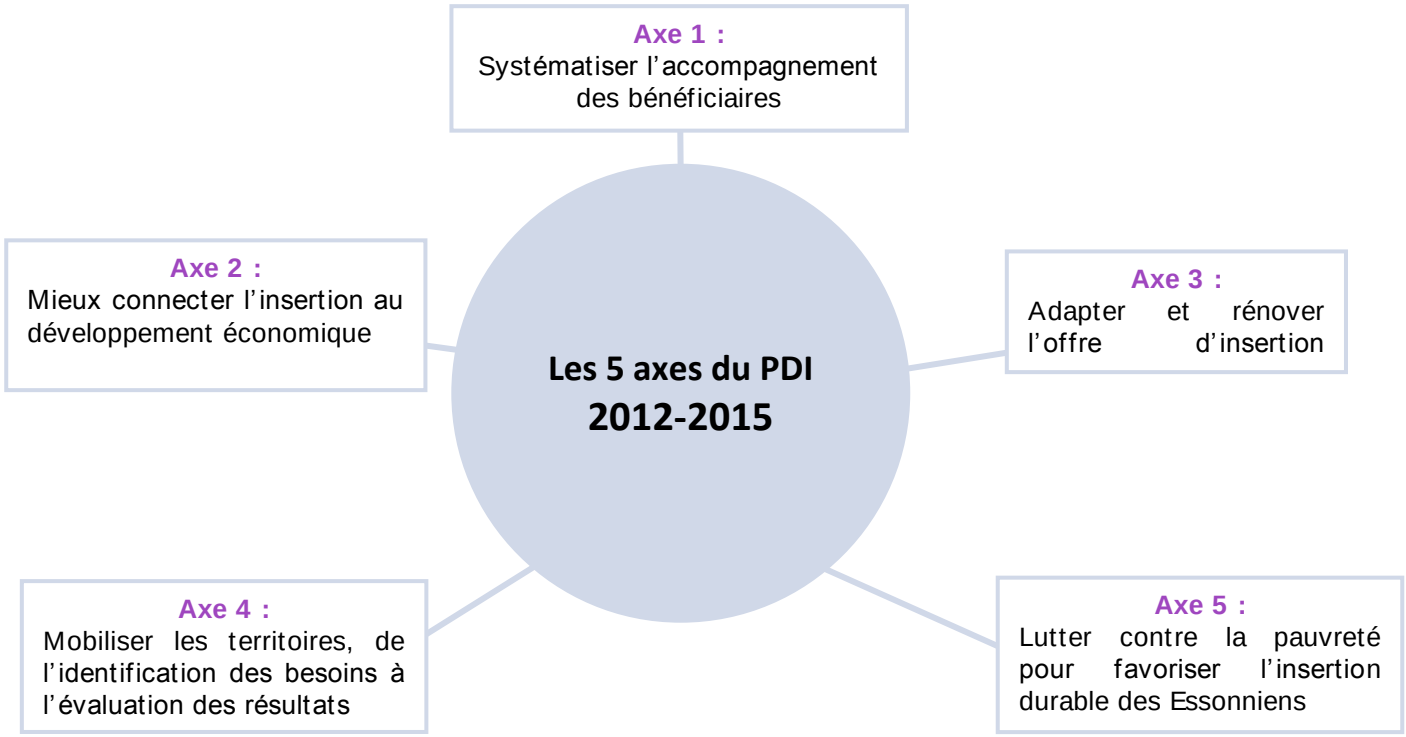

➢ Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des bénéficiaires

Les enjeux :

- **Optimiser le dispositif d'accompagnement**
- **Piloter et évaluer l'accompagnement**

Depuis la mise en place du RSA, le public qui doit faire l'objet d'un accompagnement n'a cessé d'augmenter. Dans un contexte de stabilité des moyens humains en charge de l'accompagnement, le Conseil Départemental a conduit une démarche visant à garantir un accompagnement individuel de meilleure qualité des bénéficiaires, quel que soit le service en charge de l'accompagnement. La généralisation de l'accompagnement contractualisé s'est concrétisé par des conventions avec les CCAS sur la répartition des situations et le financement des moyens humains, la CAF pour le bénéficiaire du RSA majoré, avec Pôle Emploi au titre de l'accompagnement global, ainsi qu'avec les PLIE sur une délégation départementale de l'accompagnement

Au sein même du Département, l'adoption du schéma de développement social a permis de finaliser la construction de modules systématiques de formation de base au dispositif RSA.

Par ailleurs, la mise à disposition d'outils divers a facilité le quotidien des bénéficiaires et répond à de réels besoins tels que chéquiers CESU, plaquette d'information sur les droits et devoirs élaborée avec des bénéficiaires.

La démarche d'optimisation du dispositif d'accompagnement et de son pilotage s'est poursuivie pour aboutir à l'intégration des Flux CAF dans les systèmes de gestion de données, ainsi que celles de Pôle Emploi (en voie d'amélioration pour 2016), amélioration du plan de contrôle avec la CAF.

➢ Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Les enjeux :

- **Mieux articuler Insertion par l'Activité Economique – IAE – et Economie Sociale et Solidaire – ESS –**
- **Affirmer l'exemplarité de la collectivité**
- **Etre acteur de la formation professionnelle des bénéficiaires, en lien avec les partenaires de l'Etat**

Un recentrage des outils d'insertion par l'IAE a été entrepris dès 2013 à destination du public RSA. Les initiatives de professionnalisation, une meilleure articulation entre l'IAE et l'ESS ainsi qu'une meilleure connexion de l'offre de l'IAE aux besoins des territoires ont été encouragées.

Le partenariat avec les 5 PLIE (Plans Locaux d'Insertion et de l'Emploi) a porté principalement sur 3 axes : proposer un accompagnement renforcé aux bénéficiaires du RSA, jouer le rôle d'animation des SIAE de leur territoire et devenir les "facilitateurs" des clauses sociales départementales, expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement partenarial.

Enfin, le Conseil départemental s'est engagé à favoriser l'emploi des publics en insertion au sein de ses équipes par le recrutement de contrats uniques d'insertion.

➢ Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Les enjeux :

- **Lever les freins à l'insertion**
- **Aider les bénéficiaires à reconstruire du lien social**

Le PDI 2012 – 2015 adapte l'offre d'insertion sociale en proposant des actions spécifiques et rénovées dans les domaines de la remobilisation, de la restauration de l'estime de soi et du développement du lien social, notamment grâce au développement d'actions communes avec les CCAS ou en faveur du logement (en lien avec la Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées). Mais les efforts ont aussi porté sur les domaines de l'accès à la santé **par le biais des Consultations infirmières au sein des Centres Départementaux de Prévention Santé**, la petite enfance ou encore, en proposant des actions spécifiques en direction des seniors ou de l'accès à mobilité par la dotation de chéquiers permis de conduire, la lutte contre l'isolement avec l'intervention des TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) au domicile des personnes isolées. Le déploiement des actions de cet axe vise à lever les principaux freins à l'insertion sociale, à améliorer le quotidien des bénéficiaires et à favoriser l'accès à la citoyenneté.

➢ Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Les enjeux :

- **Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins**
- **Mettre en place un pilotage simplifié et décentralisé**

L'analyse et la réflexion partagées avec les partenaires d'un même territoire sont l'assurance d'une plus grande pertinence des politiques conduites. L'analyse doit se concrétiser au niveau opérationnel et générer des ajustements ou la création de nouvelles actions qui ne s'appuient pas uniquement sur l'offre existante.

De la même façon, l'évaluation des résultats des actions et de leurs impacts est essentielle pour infléchir ou modifier certaines actions afin de les rendre plus efficaces ou opérantes. C'est aussi une démarche profondément démocratique propre à valoriser et légitimer l'action publique aux yeux des citoyens.

Avec l'objectif de répondre à la nécessaire adaptation de l'offre aux besoins des personnes en insertion, il appartient au Département de se doter d'outils d'évaluation plus performants lui permettant de mieux mesurer l'impact et l'efficience des politiques conduites. Il s'attachera à concevoir et à partager ces outils d'évaluation avec ses partenaires.

Le Département a mobilisé l'ensemble de ses partenaires de l'insertion (Service de l'Etat, CAF, Pôle emploi, Mission locale, PLIE, CCAS, …) autour d'un comité de pilotage PTI / PDI et d'un comité de pilotage RSA unifié.

Partie 2 : Méthodologie d'élaboration du Plan Départemental d'Insertion

Afin de poursuivre la dynamique lancée lors des précédents PTI/PDI et d'élaborer le nouveau dans un cadre innovant, plusieurs chantiers ont été menés mettant en synergie l'ensemble des acteurs de l'insertion du département. Nos partenaires ainsi que nos professionnels ont largement contribué à alimenter le futur PTI/PDI au travers de leur participation active, de leur réflexion et de leur implication à une démarche de co-conception.

Le Groupe ressources composé de bénéficiaires du RSA et animé par des professionnels de l'insertion a fortement contribué à cet élan. En les impliquant activement, le Département de l'Essonne reconnait la place de l'usager comme acteur dans la construction et l'évolution des politiques publiques d'insertion.

Mise en œuvre de groupes de travail et de réflexion

Ateliers territoriaux

FOCUS

- 5 ateliers en février 2016 couvrant les 10 territoires de MDS

- Des acteurs de l'insertion impliqués avec plus de 280 participants

- 78 fiches actions réalisées

Objectifs :

- faire émerger des problématiques similaires sur différents territoires ;
- consulter tous les acteurs de l'emploi et les usagers sur le territoire prédéfini ;
- prendre en compte leurs avis / remarques et les harmoniser autour de projets communs ;
- mettre en place des orientations concrètes qui répondent aux besoins des acteurs et des publics ;
- élaborer des fiches actions territorialisées pour le futur PTI / PDI.

Mise en œuvre / Résultats :

Après avoir réalisé une étude des différents documents à notre disposition (cartographie, étude et analyse des territoires, données INSEE) et une concertation avec les professionnels de Maisons Départementales des Solidarités, un découpage de l'Essonne a pu se faire.

Cinq territoires ont été retenus :

- Nord-Ouest comprenant les MDS de Palaiseau, Les Ulis, Marcoussis, Massy et Chilly-Mazarin
- Nord-Est comprenant les MDS d'Athis-Mons, Savigny-sur-Orge, Draveil, Montgeron et Brunoy
- Grand Paris Sud comprenant les MDS d'Evry, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Grigny et Viry-Châtillon
- Centre Essonne comprenant les MDS d'Arpajon, Brétigny et Sainte-Geneviève-des-Bois
- Sud Essonne comprenant les MDS d'Etampes, Dourdan et Mennecy

Des thématiques ont alors émergé comme par exemple des questions sur la coordination des acteurs de l'insertion, l'adéquation des modes d'accueil pour favoriser l'insertion, le développement d'une offre de service numérique et l'offre sociale sur les quartiers prioritaires.

Les ateliers territoriaux, lieux d'échanges et de rencontres entre les partenaires de chaque territoire ont permis de dégager des pistes de travail locales ou départementales. Cette démarche a réuni plus de 280 participants d'horizons différents, elle a permis à tous d'avoir une visibilité globale de l'activité liée à l'insertion sur le territoire et de faire émerger 74 propositions. Certaines ont donné lieu à la rédaction de fiches actions départementales, d'autres seront valorisées à l'échelon local.

Etude de cohorte

FOCUS

- Une étude réalisée sur 6 mois

- 400 appels téléphoniques auprès de bénéficiaires

- 40 entretiens qualitatifs avec des bénéficiaires et des référents

Objectifs :

- mesurer la dynamique de parcours d'un panel de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et analyser l'impact des actions d'insertion sur ces parcours ;
- identifier les facteurs de réussite et de freins sur les parcours des bénéficiaires : adéquation des actions d'insertion, impact de la contractualisation sur le parcours d'insertion, type d'accompagnement ;
- proposer des améliorations sur les parcours des bénéficiaires en insertion selon leur profil.

A la suite d'un marché public, cette étude de cohorte a été confiée à ENEIS Conseil. Elle a été conçue pour affiner la connaissance du public essonnien en s'appuyant sur l'expertise des professionnels de terrain et d'un groupe constitué de bénéficiaires du RSA.

De manière globale, cette étude met l'accent sur :

- le temps de latence important entre le moment où l'usager perçoit le RSA et celui où un référent lui est désigné ;
- une faible mobilisation de l'offre d'insertion ;
- un allongement du temps de perception de l'allocation sans aboutir à davantage de sortie vers l'emploi ;
- des efforts de contractualisation dès la première année qui se délitent dès la seconde année de présence dans le dispositif ;
- une proposition d'offre ponctuelle qui ne s'inscrit pas toujours dans une logique de parcours.

Design de service public

FOCUS

- Une étude réalisée sur 6 mois

- Plus de 15 ateliers menés avec les acteurs de l'insertion et les bénéficiaires

- Des fiches action réalisées en concertation avec tous les participants

Objectifs :

- requalifier le parcours de l'usager ;
- améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'insertion en partant du point de vue de l'usager ;
- permettre l'émergence de solutions innovantes adaptées aux besoins et à l'usage dans une logique de co-conception avec les usagers de la politique publique.

Après analyse des offres, la démarche a été confiée à Talkings Things et Open Communities. Dans la mesure où le domaine de l'insertion recouvre les champs d'intervention du socioéconomique, l'ensemble des partenaires de l'Essonne y a été associé autant que les usagers. La participation prégnante des usagers bénéficiaires du RSA a constitué un point clé de la démarche.

Elle s'est appuyée sur 3 étapes de travail :

- analyse des besoins au gré d'entretiens individuels et collectifs avec les différentes parties prenantes du dispositif ;
- travail d'intelligence collective autour de pistes d'améliorations ;
- après mise en test des améliorations proposées, définition d'une stratégie globale avec élaboration d'une feuille de route d'actions opérantes.

De manière globale, cette démarche met en exergue quatre domaines bloquants :

- le manque d'information et de compréhension de l'offre ;
- le manque de coordination essentiellement pendant les parcours d'accompagnement ;
- l'inadéquation et la moindre qualité de l'offre d'insertion socio-professionnelle ;
- le pilotage.

La méthodologie a constitué en :

- l'observation des étapes d'accompagnement ;
- une catégorisation des difficultés (connaissance et compréhension des offres, appréciation de la qualité des offres, pilotage de l'action sociale et insertion de proximité, mise en œuvre de l'action sociale, examen des processus métier, coordination des acteurs, lien métier/compétence, les moyens des professionnels / les moyens temps des professionnels).

Partie 3 : Les enjeux du nouveau PTI/PDI 2016-2020

L'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires du RSA en Essonne ces trois dernières années (43%) conduit légitimement à repenser la politique d'insertion conjuguée avec les contraintes budgétaires départementales. Ainsi, les actions proposées seront centrées sur la construction d'un parcours d'insertion visant principalement à la sortie du dispositif par l'accès à l'emploi.

L'enjeu majeur est d'optimiser les sorties vers l'emploi en rendant le bénéficiaire auteur de son propre parcours.

Les différents groupes de travail ont alimenté la réflexion pour construire un PTI/PDI innovant, répondre aux besoins de manière adaptée et améliorer notre coordination.

La prise en compte des spécificités territoriales et l'adaptation de la politique départementale au plus proche des réalités territoriales garantiront l'équité des parcours, afin d'éviter une réponse trop homogène.

Ainsi, le PTI/PDI 2016-2020 s'articule sur un parcours du bénéficiaire dès son entrée dans le dispositif jusqu'à sa sortie, permet l'évaluation et l'ajustement des phases de progression.

Un dispositif centré sur le parcours du bénéficiaire

• **Avant l'entrée du dispositif** : assurer les conditions d'une intégration active dans le RSA

Il s'agit avant tout de garantir l'accès à une information complète sur les droits et devoirs des bénéficiaires, de soutenir les professionnels de l'insertion socioprofessionnelle dont les composantes s'avèrent parfois complexes à cerner. Le constat porte sur une orientation plus subie que choisie et motivée. La méconnaissance des opportunités d'accompagnement positionne souvent le bénéficiaire dans une posture de passivité, voire d'évitement.

• **Lors de l'entrée dans le dispositif** : offrir rapidement une évaluation complète de la situation du bénéficiaire et un plan d'étapes à engager pour le parcours d'insertion

Cette étape est déterminante pour l'orientation vers un parcours socio-professionnel adapté et coordonné. Basé sur une mise en relation de confiance entre le référent social et le bénéficiaire, elle doit être marquée par une évaluation des potentialités des bénéficiaires, ainsi qu'une connaissance des différents parcours vers l'emploi.

• **Pendant le RSA** : Co-construire une offre d'insertion assurant une sortie vers l'emploi

Cette étape est celle qui mobilise le plus la coordination de tous les acteurs de l'insertion. La co-construction, la complémentarité, l'adaptation aux caractéristiques territoriales et aux besoins individuels constituent des éléments incontournables à un maillage territorial efficient.

• **La sortie du RSA** : conforter la sortie du dispositif RSA

L'anticipation des conditions de sortie représente une étape clé pour l'aboutissement du projet. Pour consolider et sécuriser son maintien dans l'emploi, le bénéficiaire sera accompagné sur une durée de 6 mois dès sa mise à l'emploi.

La prise en compte d'axes stratégiques de développement des dispositifs de l'insertion

Une vision partagée facilitant la coordination des acteurs de l'insertion pour un accès aux droits efficient

Un accompagnement adapté garantissant une sortie rapide vers l'emploi

Une offre d'insertion au plus proche du monde de l'entreprise

Une mobilisation des bénéficiaires pour les placer au cœur du dispositif d'insertion

Partie 4 : Présentation du Plan Départemental d'Insertion

Sommaire

AVANT

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 1-1 : Elaborer un guide de l'accompagnement des parcours à l'attention des bénéficiaires

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 1-2 : Prévenir la précarisation des jeunes en insertion

#VISION PARTAGEE

Fiche 1-3 : Créer un site internet sur l'offre d'insertion départementale
Fiche 1-4 : Organiser la formation des professionnels au dispositif RSA
Fiche 1-5 : Organiser annuellement une semaine de l'insertion en Essonne

ENTREE

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 2-1 : Favoriser la participation des usagers à la politique d'insertion départementale

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 2-2 : Faciliter un bon démarrage du parcours des bénéficiaires
Fiche 2-3 : Favoriser l'inclusion numérique des bénéficiaires RSA et des professionnels de l'insertion
Fiche 2-4 : Généraliser la contractualisation dans une logique de parcours
Fiche 2-5 : Prendre en compte les profils bénéficiaires lors de l'accompagnement

#VISION PARTAGEE

Fiche 2-6 : Participer au plan national de développement du parrainage des jeunes
Fiche 2-7 : Lutter contre la fraude : informer et prévenir sur les risques d'indus en cas de défaut de déclaration ou d'omission volontaire

PENDANT

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 3-1 : Remobiliser les bénéficiaires dans une logique de parcours d'accès à l'emploi

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-2 : Déployer des solutions adaptées aux problématiques de mobilité
Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion
Fiche 3-4 : Participer au développement de l'accès au logement tout public
Fiche 3-5 : Faire des aides à projet un levier de retour à l'emploi
Fiche 3-6 : Construire une offre santé au plus près des usagers sur le territoire
Fiche 3-7 : Accompagner l'élaboration et la réalisation du projet socio professionnel du bénéficiaire dans une logique de parcours de formation / qualification

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-8 : Etre au plus près des entreprises essonniennes
Fiche 3-9 : Proposer un accompagnement intensif à l'emploi aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA
Fiche 3-10 : Soutenir et accompagner les créateurs d'entreprise bénéficiaires du RSA
Fiche 3-11 : Favoriser l'insertion des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA par un accompagnement dédié et adapté
Fiche 3-12 : Contribuer à la création d'une plateforme SAP ouvrant sur une offre de service globale et départementale
Fiche 3-13 : Promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics du Département
Fiche 3-14 : Favoriser l'accès à l'emploi pour les salariés en IAE

#VISION PARTAGEE

Fiche 3-15 : Elaborer un guide de l'accompagnement des parcours à l'attention des professionnels
Fiche 3-16 : Développer un outil unique de suivi de parcours pour le référent RSA
Fiche 3-17 : Mettre en œuvre les modalités de lutte contre la fraude

APRES

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 4-1 : Evaluer les actions de l'offre d'insertion par les professionnels et les bénéficiaires

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 4-2 : Prévenir les risques de décrochage emploi

#VISION PARTAGEE

Fiche 4-3 : Mieux exploiter les outils d'analyse en matière de contrôle en partenariat avec la CAF

Les Actions phares déclinées sur le département

 # Vision partagée

→ La création d'un site internet accessible aux professionnels et aux bénéficiaires : rendant une information générale sur le dispositif RSA disponible à tous et développant des lieux d'échanges numériques pour les professionnels et pour les bénéficiaires ;

→ Le référentiel de l'accompagnement : ayant pour vocation d'équiper le professionnel d'un outil de référence en matière d'accompagnement garantissant une égalité de mise en œuvre du droit à l'accompagnement sur le territoire ;

→ La poursuite du référencement des bénéficiaires et la lutte contre la fraude : par la mise en place d'une cellule référencement ainsi qu'une meilleure information des bénéficiaires et des professionnels sur les risques encourus en cas de fraude.

 # Accompagnement adapté

→ Les modes d'accueil : afin de favoriser l'insertion des familles monoparentales, notamment des femmes par la prise en compte de leurs besoins, en développant des modes d'accueil réactifs et atypiques ; des projets portés conjointement ou pilotés par la Caisse d'Allocations Familiales devront permettre d'élargir le champ de l'accueil des enfants dont les parents sont en projet d'insertion.

→ Les nouveaux entrants dans le dispositif : avec comme objectif de faciliter un bon démarrage du parcours du bénéficiaire via l'information du public et la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire ;

→ Les moins de 35 ans : par le renfort de l'accompagnement de ce public visant à une sortie rapide du dispositif, vers l'emploi ;

→ Les travailleurs non-salariés : en soutenant et accompagnant les travailleurs indépendants dans la création d'une activité, ou dans la pérennisation de celle-ci.

Des projets d'actions territoriales tenant compte des besoins locaux

NORD OUEST : MDS Palaiseau, Les Ulis, Marcoussis, Massy et Chilly-Mazarin

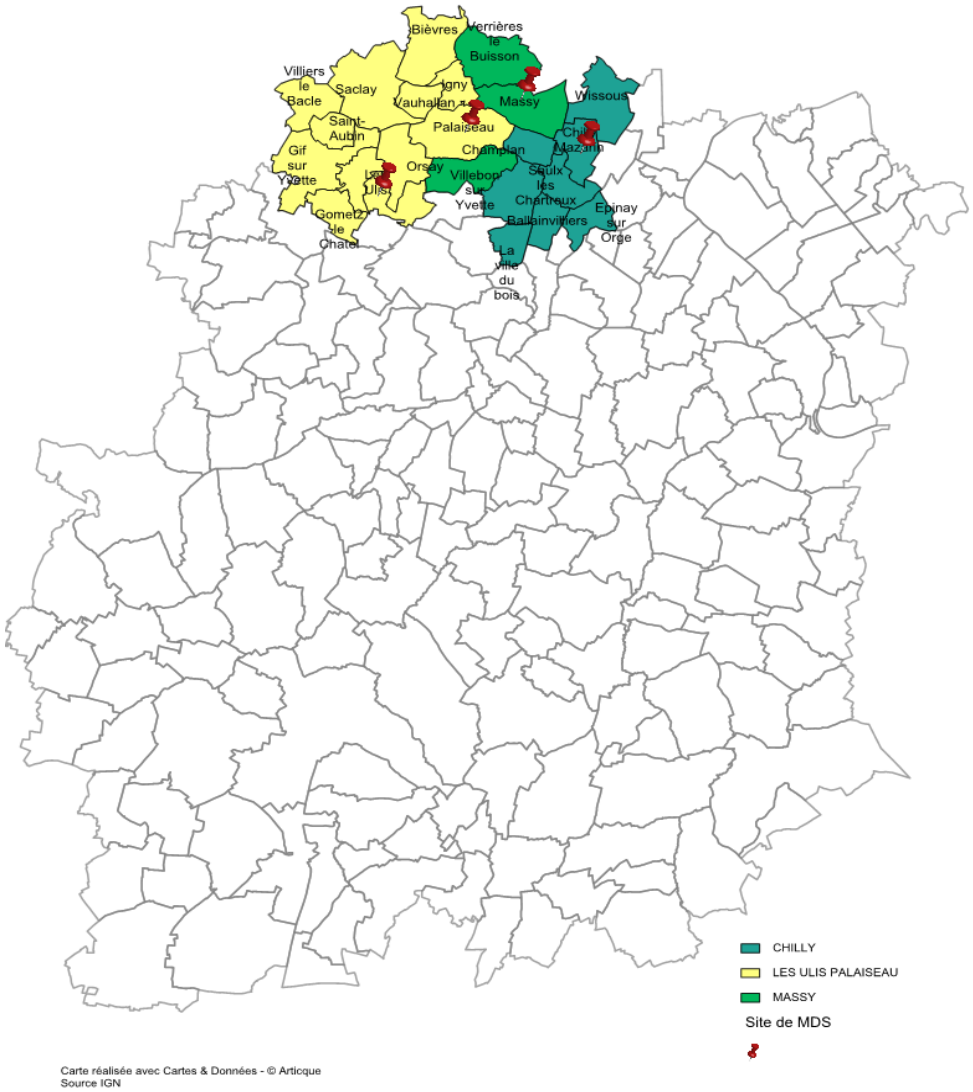

Des réfléxions à mener sur les projets d'actions locales ciblées

Fiche 2-2 : Faciliter un bon démarrage du parcours des bénéficiaires	- Impliquer les professionnels dans le parcours IAE
Fiche 2-3 : Favoriser l'inclusion numérique des bénéficiaires RSA et des professionnels de l'insertion (accès et formation)	- Développer le concept d'accueil numérique - Développer un tissu local de parrain numérique - Participation à la création de l'école du numérique
Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion	- Création d'un parcours de formation adapté aux besoins locaux d'accueil pour les publics en insertion professionnelle
Fiche 3-7 : Accompagner l'élaboration et la réalisation du projet socio professionnel du bénéficiaire dans une logique de parcours de formation / qualification	- Participation à la mise en place d'un plateau technique Paris-Saclay

SUD ESSONNE : MDS Etampes, Dourdan et Mennecy

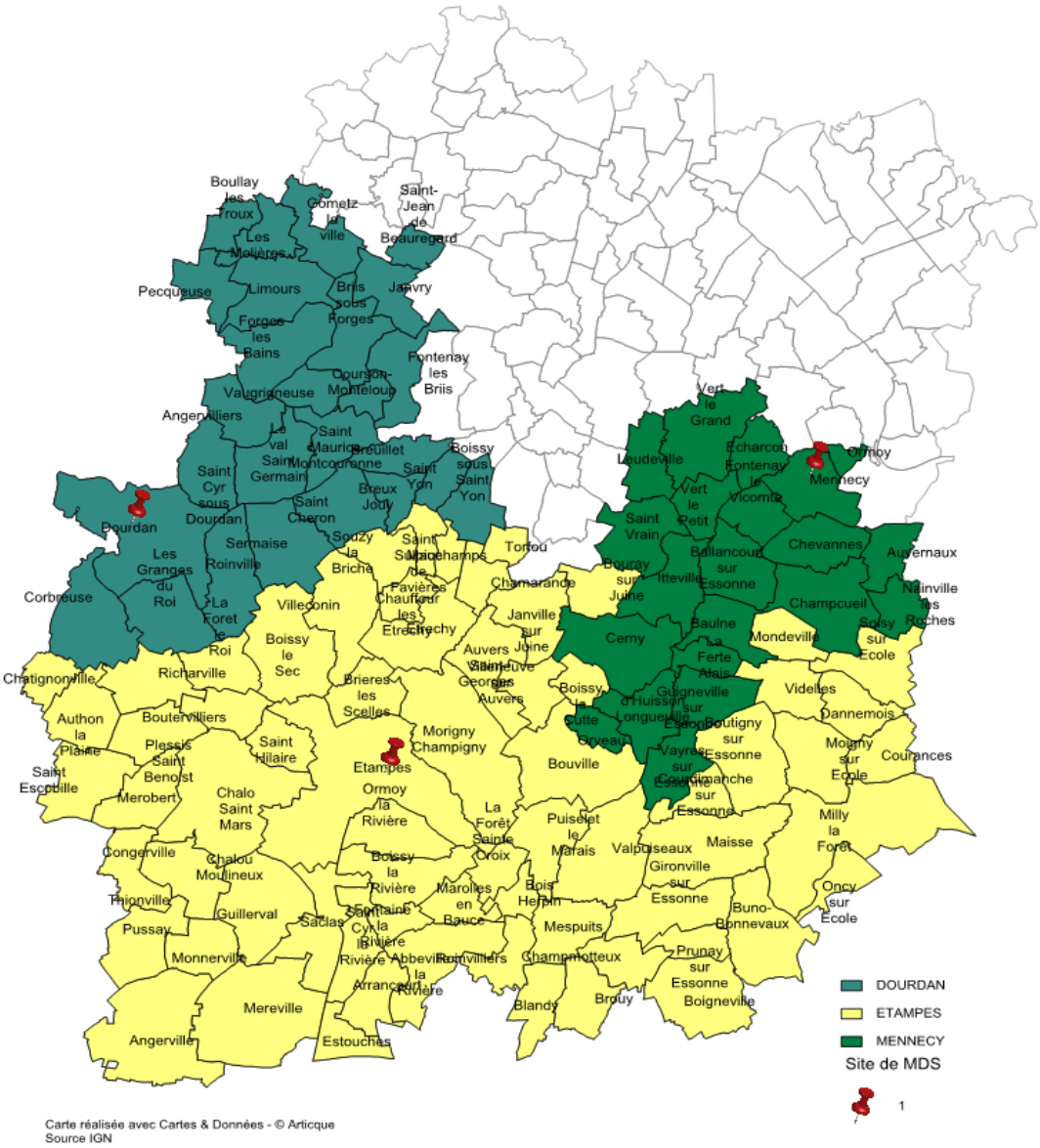

Des réfléxions à mener sur les projets d'actions locales ciblées

Fiche 2-3 : Favoriser l'inclusion numérique des bénéficiaires RSA et des professionnels de l'insertion (accès et formation)	- Réalisation d'un état des lieux sur le numérique - Développement des points d'accès sur le territoire - Mise en place de formation pour les professionnels
Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion	- Expérimenter un type d'accueil différent en multi-partenariat sur un secteur géographique défini
Fiche 3-6 : Construire une offre santé au plus près des usagers sur le territoire	- Péfiguration d'une offre itinérante santé social
Fiche 3-8 : Etre au plus près des entreprises essonniennes	- Création d'un groupe de travail sur la mise en place d'un réseau et création d'une instance de coordination des acteurs économiques

NORD EST : MDS Athis-Mons, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon, Draveil, Montgeron et Brunoy

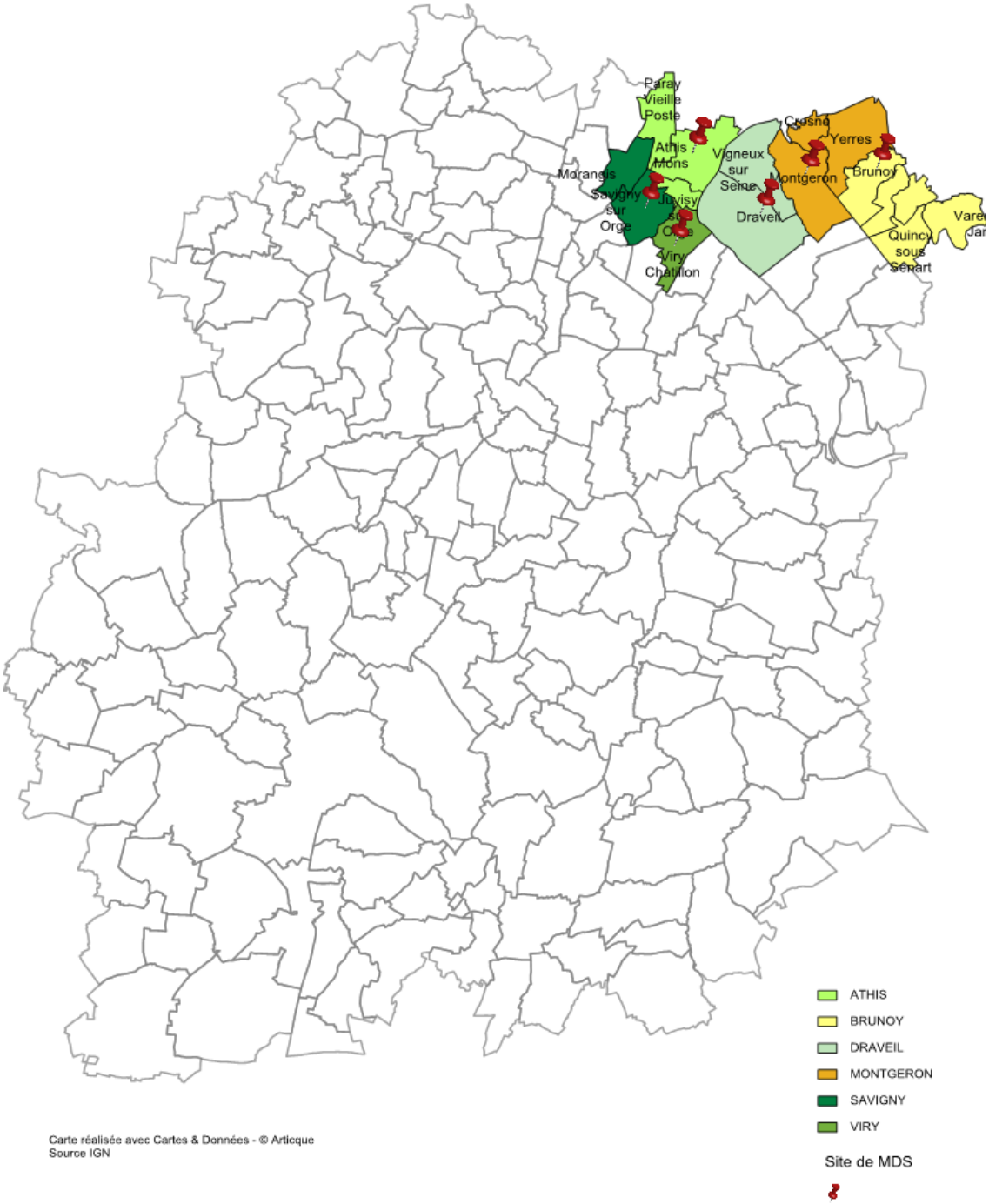

Des réfléxions à mener sur les projets d'actions locales ciblées

Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion	- Développer les modes d'accueil réactifs : multi-accueil et accueil occasionnel
Fiche 3-13 : Promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics du département	- Utiliser les clauses sociales en lien avec les contrats de rénovation urbaine

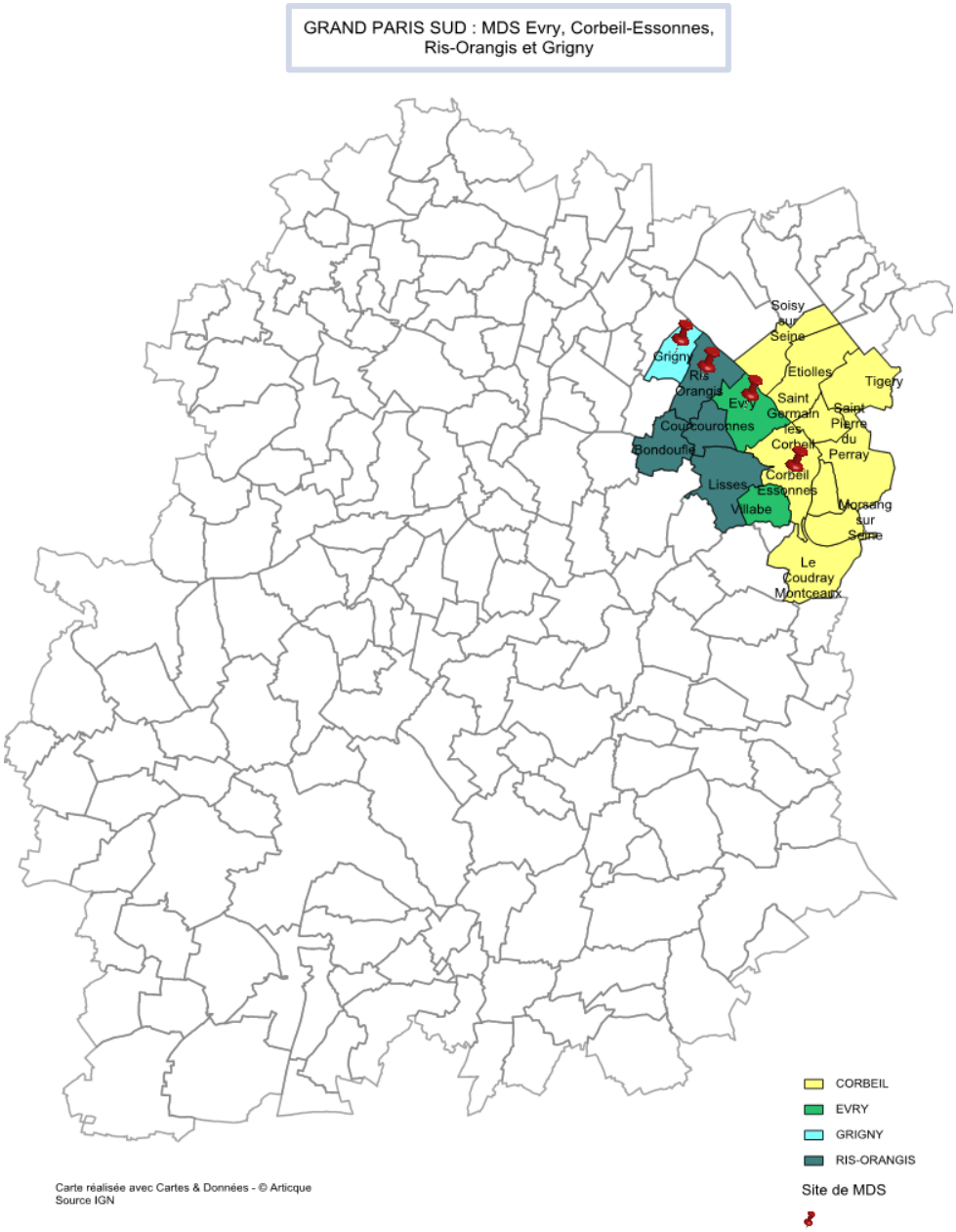

Des réfléxions à mener sur les projets d'actions locales ciblées

Fiche 2-3 : Favoriser l'inclusion numérique des bénéficiaires RSA et des professionnels de l'insertion (accès et formation)	- Développer les points d'accès numérique sur le territoire et la formation des professionnels et bénéficiaires
Fiche 3-1 : Remobiliser les bénéficiaires dans une logique de parcours d'accès à l'emploi	- Formation aux codes de l'entreprise
Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion	- Développement des modes d'accueil atypiques
Fiche 3-14 : Favoriser l'accès à l'emploi pour les salariés IAE	- Recherche de passerelle SIAE / ESS
Fiche 4-2 : Prévenir les risques de décrochage emploi	- Prévenir les risques de décrochage emploi

CENTRE ESSONNE : MDS Arpajon, Brétigny et Sainte-Geneviève-des-Bois

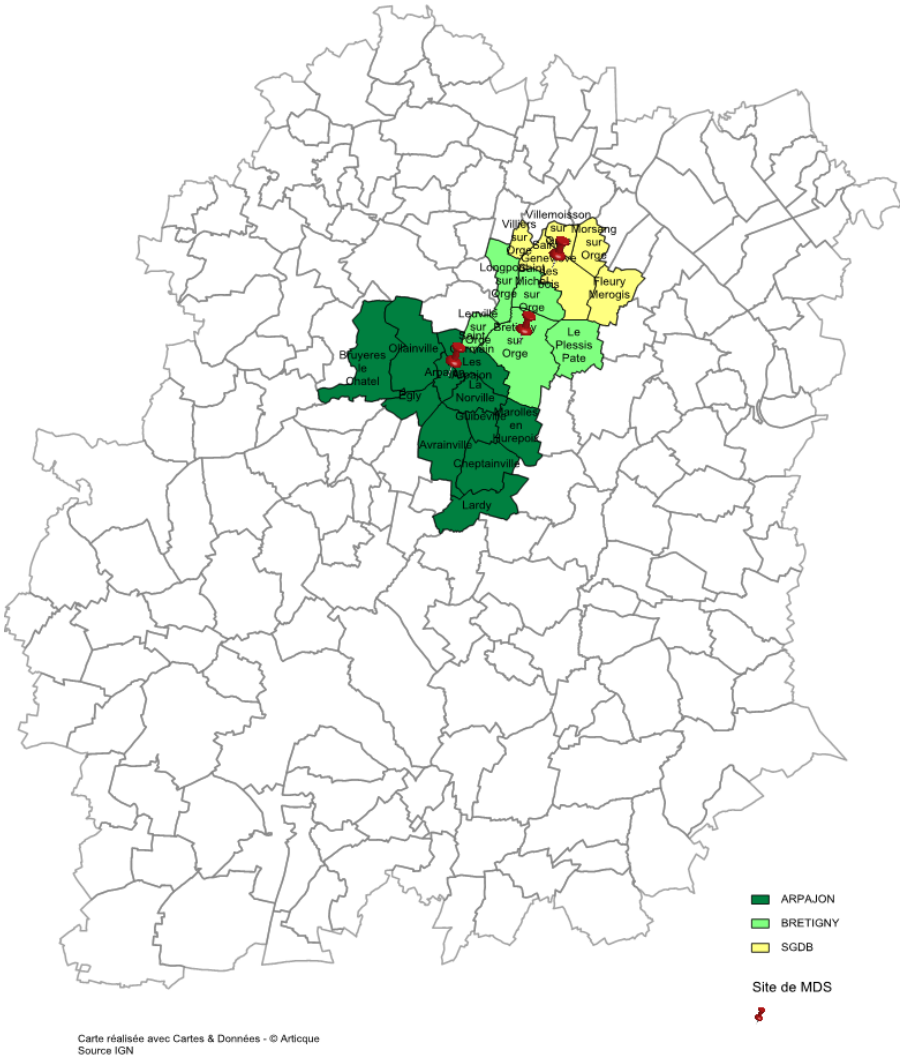

Des réfléxions à mener sur les projets d'actions locales ciblées

Fiche 3-1 : Remobiliser les bénéficiaires dans une logique de parcours d'accès à l'emploi	- Construire avec les usagers autour de l'obligation d'insertion des mères (comment adapter sa culture)
Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion	- Mise en place d'un forum garde d'enfant pour confronter l'offre et la demande - Rencontre collective pluri générationnelle autour des modes d'accueil pour solution collective - Construire avec les usagers autour de l'obligation d'insertion des mères
Fiche 3-6 : Construire une offre santé au plus près des usagers sur le territoire	- Recensement des acteurs santé physique et psychique pour améliorer les soins des habitants - Tenir compte de la santé de l'usager pour favoriser le parcours d'insertion
Fiche 3-8 : Etre au plus près des entreprises essonniennes	- Journée passerelle entre le monde de l'insertion et de l'entreprise
Fiche 3-14 : Favoriser l'accès à l'emploi pour les salariés en IAE	- Présenter l'IAE aux entrepreneurs : intervention dans les clubs entreprise, la CCI, …

III – LES FICHES ACTIONS DU PDI 2016-2020

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 1-1 : Elaboration d'un guide de l'accompagnement des parcours à l'attention des bénéficiaires

Objectifs opérationnels :

- Permettre une meilleure lisibilité et compréhension du dispositif RSA
- Expliquer les obligations légales
- Définir et expliciter la notion de parcours d'insertion afin de faciliter une orientation adaptée
- Rendre le bénéficiaire acteur dans son parcours

Contenu de l'action :

Elaborer un guide de l'accompagnement à destination des bénéficiaires qui précisera les différentes étapes du parcours d'insertion. Ce guide précisera la place occupée par l'usager et le professionnel au cours des différentes étapes de son parcours. Ce guide visera à présenter les outils et les dispositifs à mobiliser tout au long du parcours.

Modalité de mise en œuvre :

Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire
Utiliser les conclusions de l'étude de design

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : élaboration formelle du guide d'accompagnement
Résultat : meilleure compréhension du dispositif attestée par l'augmentation du taux de contractualisation – enquêtes annuelles auprès d'un échantillon de bénéficiaires et de professionnels

Public cible :

Bénéficiaires RSA

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Groupe ressources bénéficiaires
Service communication

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 1-2 : Prévenir la précarisation des jeunes en insertion

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur autonomie, en les positionnant comme des acteurs de leur parcours responsables de la mise en œuvre de leurs projets, et en apportant son appui à la levée des freins à l'emploi
- Poursuivre le travail avec la CAF dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré et la mise en œuvre de protocoles visant à renforcer les articulations entre le social et l'insertion professionnelle
- Lever le frein à la mobilité en augmentant les places pour les publics jeunes dans le dispositif des permis de conduire collectifs
- Aider le public jeune en situation de grande précarité sociale à retrouver confiance en soi et en l'extérieur pour lui permettre d'accéder à une formation ou à un emploi
- Optimiser le lien avec les épiceries sociales et la garantie jeune pour garantir un traitement de droit commun
- Renforcer l'accompagnement des jeunes très peu qualifiés

Contenu de l'action :

- Financer des formations non conventionnées pour permettre aux jeunes d'acquérir une formation qualifiante ou professionnalisante
- Mettre en place des sessions collectives non prises en charge par la Région
- Promouvoir l'accès du public jeune en insertion aux associations de solidarité ou épiceries sociales

Modalité de mise en œuvre :

- Réactualisation et développement des protocoles
- Mise en place d'outils, de process pour créer les conditions de prise en charge favorables des publics en fin de parcours
- Mise en place de groupe de travail avec les partenaires
- Evaluation conjointe de l'activité des Missions locales
- Programmation annuelle des actions en direction des publics en quartier Politique de la ville et répondant aux objectifs des Contrats de ville

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de bénéficiaires participant à une des actions
Résultat : taux de réussite aux examens (CACES, permis de conduite) – taux de réception par les associations caritatives et épiceries sociales

Public cible :

18 / 24 ans révolus

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Missions locales
Club de prévention
CAF
Région
Associations caritatives
Epiceries sociales
Plateforme départementale mobilité
Etat (DIRECCTE)

#VISION PARTAGEE

Fiche 1-3 : Créer un site internet sur l'offre d'insertion départementale

Objectifs opérationnels :

- Collaborer à la mise en place d'un site internet des lieux ressources
- Créer un site internet spécifique lié à l'offre départementale de l'insertion pour tous les usagers

Contenu de l'action :

- Soutenir le recensement par territoire des lieux ressources permettant la levée des freins à l'emploi (entre autres modes d'accueil, santé, services sociaux, emploi)
- Développer une carte de parcours permettant une vision partagée entre les parties prenantes, sous réserve de l'accord du bénéficiaire, et permettant d'homogénéiser les pratiques
- Développer des forums de discussion entre bénéficiaires sur le site internet

Modalité de mise en œuvre :

- Réalisation d'un premier prototype
- Réalisation de test sur un territoire incluant les différents acteurs
- Définition du processus de mises à jour des données
- Mobiliser le groupe ressources dans la réalisation d'un forum bénéficiaire

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : niveau de réalisation du site
Résultat : nombre de visites – nombre de commentaires laissés

Public cible :

Tous usagers
Professionnels de l'insertion

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Groupe ressources

#VISION PARTAGEE

Fiche 1-4 : Organiser la formation des professionnels au dispositif RSA

Objectifs opérationnels :

- Outiller de manière systématique les cadres et référents pour répondre à l'exigence qualitative formulée par la collectivité, en matière d'accompagnement notamment à la méthode Activation du Développement Vocationnel et Personnel (ADVP)
- Harmonisation des pratiques professionnelles, partager une culture commune, permettre le développement d'un accompagnement via des actions collectives
- Professionnaliser les référents

Contenu de l'action :

A partir du cadre législatif et de sa déclinaison sur le département, il s'agira de :

- Mettre en place une procédure d'accueil des nouveaux professionnels sur le volet insertion
- Construire un parcours de formation / action pour les professionnels avec différents modules : bases de l'accompagnement, droits et devoirs et modules de formation action ADVP

Modalité de mise en œuvre :

- Groupe de travail pluridisciplinaire
- Questionnaire de satisfaction professionnels et usagers (indicateurs résultat)

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : réalisation d'un cahier des charges de la formation, un livret d'accueil et planning de formation – nombre de formations mises en place – nombre d'actions collectives mises en place
Résultat : nombre de participants aux formations

Public cible :

Les cadres et référents en charge de l'accompagnement des bénéficiaires

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

DRH
CCAS
CAF
Service communication

#VISION PARTAGEE

Fiche 1-5 : Organiser annuellement une semaine de l'insertion en Essonne

Objectifs opérationnels :

- Créer un temps commun d'échanges pour que les différents acteurs se connaissent
- Rendre le réseau partenarial travaillant sur l'insertion plus visible
- Décloisonner le monde social et celui de l'économie
- Informer les usagers des dispositifs et acteurs existants sur les territoires

Contenu de l'action :

- Procéder à un état des lieux, diagnostic des besoins et des partenaires à associer
- Définir un format de l'évènement (forum, journée) et un lieu de rencontre
- Définir le contenu d'un « PASS » (catalogue des acteurs) de manière unique pour le département ou adapté à chaque territoire
- Communiquer par un affichage départemental

Modalité de mise en œuvre :

- Repérer la bonne temporalité
- Piloter en proximité la « semaine de l'insertion » en passant par les directions des MDS
- Expliquer et cadrer les objectifs des forums par territoire afin d'harmoniser les rencontres
- Mettre en place des comités de pilotage avec les partenaires
- Mettre en place un temps d'évaluation des actions

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de forum / an / territoires
Résultat : nombre de visiteurs – nombre de partenaires présents

Public cible :

Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires du RSA
Professionnels de l'insertion
Entreprises

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Professionnels de l'insertion
Entreprises
Mission locale
Intercommunalités
CCI
SIAE
CAF
Pôle emploi

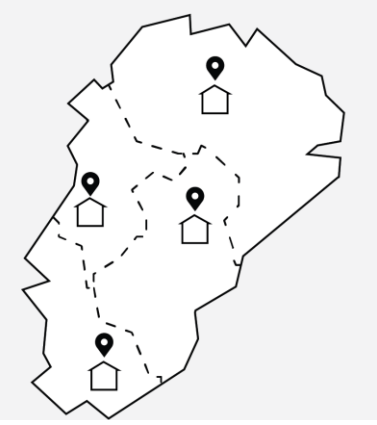

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 2-1 : Favoriser la participation des usagers à la politique d'insertion départementale

Le groupe ressources est mis en place selon la loi n2008-1249 du 1er Décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Objectifs opérationnels :

- Développer la participation au Groupe Ressources
- Définir et mettre en place un règlement intérieur du Groupe ressources Bénéficiaire RSA
- Favoriser les échanges entre bénéficiaires ayant déjà suivi un parcours d'insertion et ceux qui doivent y entrer
- Capitaliser les expériences des bénéficiaires
- Favoriser une meilleure diffusion de l'information entre pairs

Contenu de l'action :

- Développer les informations collectives réalisées par le Groupe ressources dans les MDS
- Diffuser la plaquette d'information du Groupe ressources au niveau départemental
- Créer, en lien avec le Groupe ressources, un support de communication à destination des bénéficiaires pour diffuser l'ensemble des informations importantes à connaitre dans son parcours
- Elaborer un règlement intérieur du Groupe ressources (droits et obligations des bénéficiaires membres du Groupe ressources, information sur ses objectifs, ses missions et son fonctionnement)

Modalité de mise en œuvre :

- Mettre en place un calendrier d'intervention en MDS du Groupe ressources avec une liste des volontaires
- Diffuser la plaquette d'information aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA
- Travailler sur un choix de support de communication avec le Groupe ressources
- Elaborer une première version du règlement en lien avec les membres (animateurs / bénéficiaires) du Groupe ressources et le diffuser
- Valider par la DIE, l'élu en charge de l'insertion et la cohésion sociale et le président du Conseil départemental

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : mise en place effective du règlement – validation par l'Assemblée Départementale du règlement
Résultat : signature du règlement intérieur par les bénéficiaires RSA du Groupe ressources

Public cible :

Bénéficiaires RSA
Travailleurs sociaux
Membres du Groupe ressources

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Travailleurs sociaux
Groupe ressources

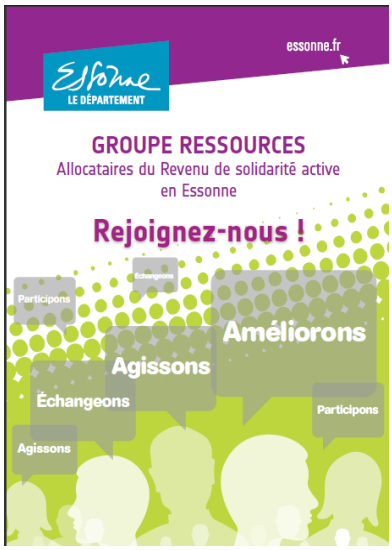

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 2-2 : Faciliter un bon démarrage du parcours des bénéficiaires

Objectifs opérationnels :

- Informer les bénéficiaires et les professionnels sur l'offre de service en insertion
- Favoriser la rencontre entre les différents organismes de formation et les bénéficiaires pour rendre le parcours plus pertinent, en adéquation avec les attentes du bénéficiaire
- Améliorer la coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires du RSA en lien avec les différents intervenants dans le cadre de son parcours
- Mieux outiller les professionnels dans l'actualisation des connaissances (guide des bonnes pratiques pour harmoniser les pratiques)

Contenu de l'action :

- Organiser des visites in situ, des portes ouvertes et immersions destinées aux professionnels et aux bénéficiaires
- Mise en place de stages de découvertes individuels ou collectifs pour les bénéficiaires
- Favoriser le déplacement des travailleurs sociaux avec leurs bénéficiaires au sein des structures
- Formaliser des échanges entre professionnels et structures partenaires : réunions multi acteurs au sein des MDS dont les acteurs économiques

Modalité de mise en œuvre :

- Déterminer le cadre juridique : convention, statut, couverture, … pour la mise en place de stages
- Prise de rendez-vous avec l'interlocuteur des structures pour mettre en place un temps de rencontre tripartite (bénéficiaire, travailleur social et référent de structure)
- Définir un processus entrant dans le temps des référents
- Fixer un calendrier de visites des structures en phase avec l'arrivée des nouveaux agents du département et le prévoir dans les temps d'intégration
- Elaborer un guide des bonnes pratiques à inclure dans le référentiel des parcours d'accompagnement

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Nord-Ouest : impliquer les professionnels dans le parcours IAE

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de portes ouvertes – nombre de participants au stage – nombre de structures participant à la mise en place de stages et portes ouvertes – nombre d'immersions – réalisation d'un guide ressource
Résultat : meilleure connaissance des structures par le bénéficiaire et les professionnels mesuré par le taux d'abandon de parcours – meilleur accompagnement attesté par l'augmentation du taux de contractualisation par des enquêtes annuelles auprès d'un échantillon de bénéficiaires et de professionnels

Public cible :

Bénéficiaires RSA
Structures insertion

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Structure insertion
Pôle emploi
CAF
Groupe Ressources
Service communication

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 2-3 : Favoriser l'inclusion numérique des bénéficiaires RSA et des professionnels de l'insertion (accès et formation)

Objectifs opérationnels :

- Positionner le service social départemental comme un acteur majeur de la modernisation du service public et de l'entrée dans l'ère du numérique du public social
- Favoriser le développement des points d'accès numérique en Essonne
- Développer la formation des professionnels et des bénéficiaires à l'utilisation du numérique

Contenu de l'action :

- Réaliser un diagnostic du territoire (besoins des territoires en terme de points d'accès au numérique) et recenser les différents acteurs du numérique
- Développer des formations pour les professionnels, les former aux outils numériques et à l'accompagnement des publics

Modalité de mise en œuvre :

- Recenser les points d'accès numérique existants, les rendre lisibles et accessibles
- Travailler avec les écrivains publics sur les modes d'intervention
- Créer des liens avec le monde de l'entreprise et les associations pour développer des formations au numérique et avoir accès à des outils (récupération d'équipements usagers par exemple)

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Nord-Ouest : développer le concept d'accueil numérique
Grand Paris Sud : développer les points d'accès au numérique et formation
Sud Essonne : état des lieux, information des professionnels, développement des points d'accès

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de points d'accès développés sur le territoire – nombre de professionnels ayant participé à des formations
Résultat : nombre de professionnels formés, pouvant former des bénéficiaires et les accompagner dans le développement des outils numériques d'accompagnement

Public cible :

Public en insertion : demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, jeunes, …

Public social : personnes âgées, handicapées, …

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Communes
CAF
Pôle emploi
Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique
Etablissement Public Numérique
Les organismes de formation
Les chambres consulaires
Les acteurs emploi

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 2-4 : Généraliser la contractualisation dans une logique de parcours

Objectifs opérationnels :

- Relier le contrat à l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA et aux actions d'insertion
- Simplifier l'élaboration du contrat

Contenu de l'action :

- Définir le contenu du contrat
- Améliorer le suivi des actions d'insertion
- Renforcer les échanges d'informations entre les opérateurs d'insertion et les référents RSA
- Tester le contrat dématérialisé dans le logiciel métier et la signature électronique
- Adapter les contrats au parcours-type d'accompagnement et à certains publics (travailleurs indépendant, …)

Modalité de mise en œuvre :

- Déterminer des parcours-types des bénéficiaires, selon les problématiques rencontrées
- Automatiser la procédure de suspension en cas de non-respect des actions d'insertion
- Renforcer les échanges entre les structures et le Conseil départemental (service insertion) pour un échange d'informations efficient et efficace

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : amélioration du suivi des actions d'insertion
Résultat : augmentation du taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA

Public cible :

Bénéficiaires RSA
Structures insertion

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CAF
CCAS
Pôle emploi

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 2-5 : Prendre en compte les profils bénéficiaires lors de l'accompagnement

Objectifs opérationnels :

- Respecter les termes de l'article L.262 - 27 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que « le bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique ».

Contenu de l'action :

- Adapter l'intensité de l'accompagnement en fonction du profil des bénéficiaires
- Elaborer des référentiels d'accompagnement selon le profil des bénéficiaires

Modalité de mise en œuvre :

- Lier l'intensité de l'accompagnement à l'élaboration de parcours - type comprenant des actions d'insertion contractualisées
- Evaluer la pertinence de priorisation de profils spécifiques (nouveaux entrants, moins de 35 ans, seniors, …)
- Assurer la formation des professionnels de l'accompagnement aux orientations en matière de parcours emploi
- Adapter la composition de la file active des professionnels de l'accompagnement (conseillers d'insertion, travailleurs sociaux dédiés, professionnels de CCAS et CAF)
- Déterminer une valeur cible du nombre de bénéficiaires en file active par professionnel

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : mise en place d'action de formations spécifiques – travail sur les files actives
Résultat : amélioration du taux de sortie du RSA des publics prioritaires – augmentation du nombre de bénéficiaires accompagnés par modulation de l'intensité de l'accompagnement – amélioration du suivi des actions d'insertion

Public cible :

Bénéficiaires RSA

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CAF
CCAS
Pôle emploi

#VISION PARTAGEE

Fiche 2-6 : Participer au plan national de développement du parrainage des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Orienter les jeunes concernés dès l'entrée dans le RSA vers un réseau professionnel pour obtenir un emploi en adéquation avec leur diplôme
- Envisager une déclinaison départementale du partenariat actuel entre l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) et la direction Régionale de la jeunesse du sport et de la Cohésion sociale
- Développer le réseau de parrains et marraines en Essonne
- Prioriser le jeune public RSA

Contenu de l'action :

- Aider le jeune à la reprise de confiance en soi (identification et valorisation des qualités et compétences, analyse des difficultés et points à améliorer)
- Apporter un appui à l'élaboration d'un CV et des lettres de motivation
- Préparer à l'entretien d'embauche
- Informer sur les entreprises et les exigences des employeurs
- Mise en relation et suivi du jeune via un parrainage de cadres en activité ou non
- Informer et sensibiliser les travailleurs sociaux en MDS
- Mise en lien des Missions locales, des Maisons départementales des solidarités et de l'association NQT pour améliorer l'orientation des jeunes
- Promouvoir le parrainage auprès des directions du Conseil départemental
- Partenariat actif avec Pôle Emploi

Modalité de mise en œuvre :

- Adaptation de la convention actuelle NQT/DRJSCS via une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans
- Activation du réseau d'entreprises dans le cadre de la Responsabilité Sociétale Entreprises et de la Charte Nationale des Entreprises et Quartiers
- Organisation de forums ou rencontres territoriales
- Diffusion des outils de liaison produits par NQT

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : production d'une convention pluriannuelle avec l'association NQT
Résultat : nombre de jeunes parrainés –taux d'accès à l'emploi – nombre de parrains / marraines

Public cible :

Jeunes de 25 à 30 ans, rencontrant le plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail. Issus des quartiers Politique de la ville et / ou de familles défavorisées. Priorité bénéficiaires jeunes RSA

Détenteurs d'un diplôme BAC + 3 (actions NQT)

Pilote :

CRIF
Etat (DIRECCTE et DRJSCS

Partenaires internes externes pressentis :

Missions locales
Prévention spécialisée
CD91
Communautés d'agglomération
PLIE/ Pôle emploi
Conseil régional

#VISION PARTAGEE

Fiche 2-7 : Lutter contre la fraude : informer et prévenir sur les risques d'indus en cas de défaut de déclaration ou d'omission volontaire

Objectifs opérationnels :

- Prévenir les indus RSA par une meilleure information des bénéficiaires et des professionnels sur les risques encourus en cas d'omission ou de déclarations erronées
- Développer l'information générale sur le devoir de mettre à jour sa situation auprès des services chargés de l'allocation

Contenu de l'action :

- La démarche d'information sur les risques encourus en cas de défaut de déclaration se réalisera suivant deux axes d'intervention :

- engager une campagne de sensibilisation des professionnels qui auront une double mission envers les bénéficiaires du RSA : les informer sur les risques d'indus en cas de déclaration erronée et les inviter à la régularisation de la situation observée lorsque celle-ci ne semble pas conforme à la déclaration faite par le bénéficiaire
- développer la communication en externe : il s'agira de communiquer sur l'engagement du Département aux côtés de la CAF et de la MSA, dans la politique de contrôle et de lutte contre la fraude

Modalité de mise en œuvre :

- Elaborer un support d'information énumérant les cas d'indus les plus fréquents
- Elaborer un support d'information rappelant les risques encourus en cas de présomption de fraude et présenter les modalités de repérage des situations présumées frauduleuses au sein des MDS
- Mobiliser les différents canaux de communication (site internet, magazine…)
- Participer à des réunions interprofessionnelles

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de structures concernées par la campagne de sensibilisation – nombre de supports de communication développés – nombre de courriers envoyés
Résultat : diminution du nombre d'indus résultant d'omission ou d'erreur de déclaration – évolution du nombre de dossiers frauduleux détectés (statistiques annuelles)

Public cible :

Bénéficiaires du RSA

Pilote :

CD91
CAF

Partenaires internes externes pressentis :

MSA

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 3-1 : Remobiliser les bénéficiaires dans une logique de parcours d'accès à l'emploi

Objectifs opérationnels :

- Remobiliser les bénéficiaires pour les ramener dans une dynamique d'insertion
- Tisser ou retisser du lien social dans l'environnement immédiat
- Utiliser les lieux ressources de proximité existants
- Gagner en autonomie pour engager les démarches favorisant l'insertion sociale (soins, accès aux droits)

A terme, la personne sera orientée :
- vers d'autres dispositifs permettant une sortie du RSA (invalidité, retraite, AAH, etc…)
- vers des démarches d'insertion socio professionnelle afin de continuer son parcours d'insertion vers l'emploi

Contenu de l'action :

- 3 volets peuvent être actionnés indépendamment ou en complémentarité :

- « Rompre l'isolement, favoriser l'insertion sociale »

Ateliers collectifs d'activités artistiques, sportives ou manuelles

- « Accompagnement à la vie quotidienne »

Accompagnement individuel par un Technicien d'Intervention Sociale et Familiale pour accomplir des démarches prévues dans le C.A.P.

- « Remobilisation linguistique»

Ateliers collectifs d'apprentissage linguistique
(Français Langue Etrangère, Alphabétisation, Lutte Contre l'Illettrisme)

Modalité de mise en œuvre :

- Evolution et renouvellement de l'offre d'insertion

- « Rompre l'isolement, favoriser l'insertion sociale »
- « Accompagnement à la vie quotidienne »
- « Remobilisation linguistique »

- Programmation annuelle des actions en direction des publics en quartier Politique de la ville et répondant aux objectifs des Contrats de ville

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Grand Paris Sud : formation aux codes de l'entreprise
Centre Essonne : construire avec les usagers autour de l'obligation d'insertion des mères (comment adapter sa culture)

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de bénéficiaires en formation – nombre de formations mises en place
Résultat : taux de sortie des bénéficiaires ayant participé aux formations

Public cible :

Bénéficiaires RSA ou public précaire en accompagnement social, ayant des difficultés d'insertion liées à l'isolement ou à un niveau d'autonomie très faible pour réaliser les démarches prévues au Contrat d'Accompagnement Personnalisé

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Associations
Villes
Centres sociaux
CCAS

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-2 : Déployer des solutions adaptées aux problématiques de mobilité

Objectifs opérationnels :

- Lever les freins à la mobilité pour accéder à l'emploi
- Contribuer à une meilleure information du public en insertion sur l'offre de mobilité disponible sur le territoire
- Développer le transport solidaire et un garage solidaire
- Garantir une qualité pédagogique et un suivi des bénéficiaires en formation au permis de conduire.

Contenu de l'action :

- Permettre aux bénéficiaires en insertion socioprofessionnelle d'accéder à une offre de service diversifiée (ex : actions de formation au permis, location/vente de voiture, conseil mobilité, transport solidaire,…), d'aide à la mobilité durable dans le cadre de son parcours d'insertion socioprofessionnelle, quel que soit son lieu d'habitation sur le territoire de l'Essonne via une plateforme mobilité départementale
- Mettre en place des sessions collectives et intensives de formations au permis de conduire pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes en insertion
- Proposer le financement de formations au permis de conduire en garantissant le suivi des bénéficiaires par la mise en place de chéquier permis

Modalité de mise en œuvre :

- Lancement d'un appel à projet FSE pour la plateforme mobilité départementale
- Ouverture de huit sessions de formation au permis de conduire collectives et intensives
- Ouverture des aides au permis par le chéquier permis pour les jeunes en insertion (Cf. RID FDAJ)
- Programmation annuelle des actions en direction des publics en quartier Politique de la ville et répondant aux objectifs des Contrats de ville

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de bénéficiaires orientés – taux de réussite au permis
Résultat : nombre de sorties du RSA

Public cible :

Bénéficiaires du RSA ou jeunes en insertion

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CAF
CCAS
PLIE
Missions Locales
Pôle Emploi
Etat (DIRECCTE)

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-3 : Développer les modes d'accueil atypiques et adaptés aux besoins des publics en insertion

Objectifs opérationnels :

- Développer et pérenniser l'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Accompagner l'accueil individuel
- Diversifier l'offre d'accueil
- Développer les modes d'accueil atypiques

Contenu de l'action :

- Promouvoir une offre d'accueil individuelle de qualité et adaptée aux besoins des familles notamment sur les quartiers identifiés « politique de la ville » et sur le Sud Essonne
- Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles dès la formation initiale en favorisant l'employabilité des assistantes maternelles en inactivité
- Promouvoir la couverture du dispositif « mode d'accueil atypique » sur les communes où réside du public en insertion (RSA) accompagné par un travail social
- Inciter à la réservation de place « insertion » (heure et / ou journée) au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant déjà existants
- Inciter au développement de structures d'accueil spécifiques
- Recenser les besoins d'accueils en horaires décalées et impulser une réflexion sur l'offre potentielle à développer pour y répondre

Modalité de mise en œuvre :

- Développer sur de nouveaux territoires, le dispositif « mode d'accueil atypique » afin de mettre en relation les besoins des publics en insertion (RSA)
- Optimiser l'offre d'accueil réalisée par les assistantes maternelles et améliorer leur employabilité pour mieux couvrir les besoins
- Améliorer le taux d'occupation des EAJE collectifs pour mieux répondre aux besoins des familles et pérenniser leur fonctionnement
- Inciter les EAJE existant dans les quartiers identifiés en politique de la ville à réserver des places d'insertion destinées aux publics en recherche d'emploi, en formation professionnelle ou en emploi précaire
- Programmation annuelle des actions en direction des publics en quartier Politique de la ville et répondant aux objectifs des Contrats de ville

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Nord-Ouest : création d'un parcours de formation adapté aux besoins locaux d'accueil pour les publics en insertion professionnelle
Sud Essonne : expérimenter un type d'accueil différent en multi partenariat sur un secteur géographique défini
Nord-Est : développer les modes d'accueil réactifs
Grand Paris Sud : développer les réponses aux besoins d'accueil atypique
Centre Essonne : mettre en place un forum garde d'enfant

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de places EAJE au sein de territoires prioritaires – taux d'occupation des structures EAJE – nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en activité ou inactivité – nombre d'assistantes maternelles inscrites dans le dispositif modes d'accueil atypique
Résultat : taux d'occupation des structures / assistantes maternelles

Public cible :

Bénéficiaires RSA dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle avec enfant

Assistantes maternelles

Pilote :

CD91
CAF

Partenaires internes externes pressentis :

CAF
MSA
Collectivités locales
Associations
Pôle emploi
Communes/RAM

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-4 : Participer au développement de l'accès au logement tout public

Objectifs opérationnels :

- Permettre à un public particulièrement vulnérable d'accéder à un logement autonome temporaire ou pérenne pour l'accompagner dans son parcours d'insertion
- Prendre en compte les besoins des jeunes en matière d'hébergement et de logement autonome
- Développer des réponses adaptées aux besoins tout en renforçant l'accès au droit commun
- Décloisonner les démarches administratives avec l'articulation entre les différentes démarches engagées au titre de l'insertion, du logement, de la santé…
- Rendre accessible l'offre du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) à tous les publics RSA
- Permettre au public RSA ou FDAJ du territoire essonnien de bénéficier de l'accompagnement effectué par le CLLAJ

Contenu de l'action :

- Mener une action en faveur du logement des jeunes afin de soutenir dans le cadre de son programme d'action habitat - logement 2013 - 2017 la création de « logement jeunes »
- Améliorer les modalités d'accès au logement
- Créer des logements sociaux adaptés (premier logement autonome) pour les jeunes en insertion professionnelle et / ou en décohabitation du foyer familial
- Créer des logements temporaires sous forme de résidences sociales « FJT» destinées à l'accueil des jeunes en insertion professionnelle
- Participer à la mise en place du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées :
  - en œuvrant à la construction de solutions collectives pour être au plus près de la population défavorisée
  - en renforçant les passerelles entre insertion et logement
  - en contribuant à mieux territorialiser le PDALHPD
- Participer au comité de pilotage du CLLAJ

Modalité de mise en œuvre :

- Mettre en œuvre des rencontres entre partenaires externes et internes
- Cofinancement du CLLAJ par la DIREVH et la DIE
- Développer le partenariat, la coordination et l'animation de réseau nécessaire pour soutenir les missions du CLLAJ

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : participation effective au comité de pilotage du CLLAJ – pourcentage de financement du CLLAJ
Résultat : nombre de bénéficiaires ayant accès à un logement pérenne

Public cible :

Bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans ou jeunes de 18 à 25 ans révolus avec faible revenu

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CLLAJ
SIAO
Missions locales
CAF
Résidences sociales
Bailleurs sociaux
EPCI

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-5 : Faire des aides à projet un levier de retour à l'emploi

Objectifs opérationnels :

- Simplifier l'accès aux droits, à l'information et aux démarches administratives de tous : usagers, partenaires, professionnels et services institutionnels, par un document unique recensant toutes les aides à projet et leurs conditions d'attribution dans le cadre d'un retour à l'emploi.

Contenu de l'action :

- Définir les modalités d'octroi des aides à projet dans le cadre d'un accompagnement socio professionnel et professionnel lié à un projet professionnel validé et rédiger le document

Modalité de mise en œuvre :

- Communiquer et diffuser le règlement intérieur aux professionnels, services institutionnels et aux usagers
- Constituer un groupe de réflexion
- Valider et diffuser le règlement intérieur à annexer au Règlement Départemental des Aides Sociales (RDAS)

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : production du règlement intérieur annexé au PDI et au RDAS
Résultat : présentation en Assemblée Départementale ou en Commission Permanente

Public cible :

Bénéficiaire du RSA socle et majoré en accompagnement social ou en accompagnement global ayant un projet d'insertion validé

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CCAS
PLIE
CAF
Pôle Emploi

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-6 : Construire une offre santé au plus près des usagers sur les territoires

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'insertion des personnes confrontées à des problématiques santé ne leur permettant pas d'accéder dans un délai à court terme à un parcours professionnel
- Mieux détecter les problématiques de santé des bénéficiaires et permettre un meilleur accès à l'offre de santé du territoire, pour faciliter leur insertion
- Améliorer la compréhension des problématiques psychologiques par les référents et le repérage de leurs manifestations
- Créer ou développer une dynamique partenariale locale sur les questions de santé mentale, pour faciliter l'accès aux ressources de droit commun

Contenu de l'action :

- Développer les liens avec les acteurs santé (CDPS, maison de santé, hôpital, CMP, CPAM, …)
- Développer l'information de la consultation infirmière, diversifier les modalités d'orientation et assurer l'effectivité de la consultation
- Lancer un appel à projets sur des actions de remobilisation à l'insertion socio professionnelle des bénéficiaires du RSA ayant des problématiques psychologiques
- Contribuer à une évaluation plus fine et plus précise des problématiques psychologiques et des besoins des bénéficiaires, à la mise en évidence des freins à leur insertion socio professionnelle et les remobiliser par des actions innovantes vers l'insertion socio professionnelle

Modalité de mise en œuvre :

- Communiquer sur la consultation infirmière
- Mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets psychologique
- Mobiliser les acteurs de la santé et de la santé mentale aux assises de la santé
- Orienter les usagers concernés vers la consultation infirmière des Centres Départementaux de Prévention et de Santé

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Centre Essonne : tenir compte de la santé de l'usager pour favoriser le parcours d'insertion et réaliser un recensement des acteurs du territoire
Sud Essonne : préfiguration d'une offre itinérante santé/social

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de consultations CIPE – nombre d'orientations vers les actions psychologues – création d'un annuaire – création d'un bus santé
Résultat : nombre de bénéficiaires du RSA ayant pris en compte leur problématique santé

Public cible :

Bénéficiaires du RSA ayant une problématique santé physique ou mentale

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Partenaires santé
Psychologues API
CAF
Pôle Emploi

#ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Fiche 3-7 : Accompagner l'élaboration et la réalisation du projet professionnel du bénéficiaire dans une logique de parcours de formation / qualification

Objectifs opérationnels :

- Travailler sur le projet professionnel en prenant en compte les difficultés de chaque personne pour l'aider à se remobiliser dans sa recherche d'emploi ou de formation
- Mettre en place des modules de formations spécifiques territorialisés qui prendraient en compte à la fois les besoins des entreprises et des collectivités locales et la réalité des profils des bénéficiaires du RSA dans une démarche globale de prise en charge des freins à l'insertion
- Etablir des passerelles et des articulations entre l'offre d'insertion du Département (formation et insertion par l'activité économique) et l'offre de formation de la Région afin de mieux construire des parcours d'insertion sécurisés, plus adaptés au public RSA
- Optimiser l'échange d'information pour fluidifier l'accès des bénéficiaires du RSA aux programmes de la Région

Contenu de l'action :

- Les bénéficiaires du RSA alternent des périodes de formations théoriques en centre et pratique en entreprises, accessibles sur l'ensemble du territoire essonnien. Ces formations doivent s'adapter aux besoins des bénéficiaires en fonction des objectifs visés et de leur capacité d'apprentissage
- Chaque formation doit prévoir :

- un accompagnement personnalisé socioprofessionnel
- l'acquisition des techniques de recherche d'emploi
- plusieurs périodes d'immersion en entreprise

- Développement d'une offre de service accessible aux bénéficiaires RSA par Pôle Emploi

Modalité de mise en œuvre :

- S'appuyer sur le marché d'offre d'insertion socio professionnelle
- Analyse commune avec la Région et les acteurs locaux des besoins de formation sur le territoire essonnien afin de cartographier les offres de formation dans le Département
- Information et communication sur les offres de formation auprès des acteurs locaux
- Lancer des marchés publics
- Optimiser, sur le territoire essonnien, l'utilisation de l'offre de formation de la Région.
- Programmation annuelle des actions en direction des publics en quartier Politique de la ville et répondant aux objectifs des Contrats de ville

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Nord-Ouest : participation à la mise en place d'un plateau technique Paris-Saclay

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de bénéficiaires de l'action
Résultat : taux de sorties positives – nombre de CDI – nombre de CDD de

Public cible :

Bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification (Niveau V et infra)

Pilote :

CD91
Région Ile-de-France

Partenaires internes externes pressentis :

CCAS
CAF
Pôle emploi
PLIE
Missions locales
OPCA
Organismes de formation
Entreprises
Etat (DIRECCTE)

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-8 : Etre au plus près des entreprises essonniennes

Objectifs opérationnels :

- Connaître les offres d'insertion des partenaires
- Valoriser les parcours d'insertion et de formation en lien avec le monde de l'entreprise (club entreprise, réseau entreprise)
- Développer les partenariats avec les acteurs économiques et renforcer les actions d'interfaces avec les employeurs et les acteurs du monde économique, en favorisant le suivi « post parcours »

Contenu de l'action :

- Sensibiliser les SIAE à l'entreprenariat comme piste d'emploi
- Créer un groupe de travail sur la mise en place d'un réseau d'action locale pour la faisabilité de la création d'une instance de coordination des réseaux locaux du territoire

Modalité de mise en œuvre :

- Présenter l'IAE aux entreprises qui ne le connaissent pas (attirer le regard des employeurs sur les populations des personnes en insertion IAE) et sur les outils (par exemple type de contrat)
- Faire des interventions (mini conférence) dans les clubs « entreprises », les CCI, … à l'occasion de petits déjeuners par exemple
- Organiser des speed-datings SIAE / TPE-PME pour repérer des partenariats autour de l'emploi

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Sud Essonne : création d'un groupe de travail sur la mise en place d'un réseau et création d'une instance de coordination des acteurs économiques
Centre Essonne : journée passerelle entre le monde de l'insertion et de l'entreprise

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de rencontres SIAE / entreprises réalisées par an – nombre de speed-datings organisés sur les différents territoires
Résultat : taux de parcours d'insertion en lien avec des entreprises

Public cible :

Acteurs de l'insertion
Acteurs de l'économie

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CCAS
Mission Locale
PLIE
CAF
Pôle Emploi
Etat (DIRECCTE)
Entreprises essonniennes
Structures IAE
CCIE
Act'Essonne
Essonne active
In'Ess

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-9 : Proposer un accompagnement intensif à l'emploi aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA

Objectifs opérationnels :

- Favoriser une sortie rapide du RSA par une action intensive dédiée aux nouveaux entrants dans le dispositif
- Favoriser l'autonomie dans la recherche d'emploi et l'accession à l'emploi

Contenu de l'action :

- Organiser des modules collectifs et individuels portant sur la culture d'entreprise, les techniques participatives et innovantes de recherche d'emploi
- Repérer et réapproprier les savoir être pour intégrer le milieu professionnel

Modalité de mise en œuvre :

- Lancement d'un appel à projet FSE
- Cette action s'organise en 10 sessions par an pour 12 à 15 bénéficiaires présents tous les jours

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : taux de sortie vers l'emploi ou la formation
Résultat : taux de sortie du dispositif Revenu de Solidarité Active

Public cible :

Bénéficiaires essonniens du RSA venant d'ouvrir leurs droits au RSA, orientés emploi ou social (nouveaux entrants dans le RSA), et les bénéficiaires essonniens du RSA de moins de 35 ans

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Pôle emploi
CAF
PLIE
Opérateurs retenus
Act'Essonne
Essonne active
In'Ess

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-10 : Soutenir et accompagner les créateurs d'entreprise bénéficiaires du RSA

Objectifs opérationnels :

L'action s'adresse à tous les bénéficiaires du RSA engagés dans une démarche de création d'entreprise. Elle doit leur permettre d'être accompagnés dans un parcours par des professionnels de la création d'activité économique à travers un coaching individuel et collectif. Un parcours comportant deux grandes phases :
- Une phase de diagnostic destinée à vérifier la viabilité ou non de leur projet de création d'activité
- Une phase d'accompagnement mettant en œuvre tous les dispositifs nécessaires afin de passer de l'idée à l'acte de création d'activité

Contenu de l'action :

Le "Diagnostic du projet de création d'activité" va permettre au bénéficiaire :
- d'être sensibilisé et informé sur les enjeux et les étapes de la création d'entreprise
- de valider l'adéquation entre son profil et la nature de son projet et son éligibilité aux différents dispositifs de prêts financiers
- de connaître les conditions de faisabilité économique et financière du projet
- de préciser, voire modifier son projet afin d'en améliorer la faisabilité

Le "Montage du projet de création d'activité et suivi post création" va aider le bénéficiaire à :
- élaborer un plan d'affaires (étude de marché, financière et juridique)
- rechercher un financement
- formaliser les démarches administratives, juridiques et fiscales du projet
- consolider, pérenniser et développer son activité sur le long terme

Modalité de mise en œuvre :

- Convention triennale avec L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) (création d'entreprise et accès au micro-crédit)
- Convention triennale avec Essonne Active (accompagnement vers l'accès au crédit bancaire et recherche d'autres financements complémentaires).

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : satisfaire aux objectifs de vérification de la faisabilité et de la viabilité du projet de création d'entreprise à travers un accompagnement de réalisation et un suivi post-création
Résultat : nombre de personnes accueillies dans le dispositif – nombre de personnes ayant réussi à créer leur activité – nombre de personnes ayant bénéficié d'un micro-crédit – nombre de personnes ayant bénéficié d'une garantie pour accéder au crédit bancaire – nombre de personnes dont le projet de création d'activité n'a pas abouti et les orientations qui leur ont été proposées

Public cible :

Bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'activité économique

Pilote :

ADIE
Essonne Active
CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Chambres consulaires (CCI-CMA)
ADGVE
Boutiques de gestion
Maisons de création d'entreprises
Conseil régional Ile-de-France
Pôle Emploi
CCAS
PLIE
CAF

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-11 : Favoriser l'insertion des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA par un accompagnement dédié et adapté

Objectifs opérationnels :

- Cette action doit permettre aux bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants de conforter ou non leur activité entrepreneuriale :

- vérifier la viabilité économique du projet
- accompagner le bénéficiaire vers la cessation d'activité

Contenu de l'action :

- Etablir un diagnostic détaillé de la situation de l'activité des travailleurs indépendants
- Proposer un accompagnement par le biais d'entretiens individuels avec des professionnels
- Vérifier l'adéquation bénéficiaire / activité
- Déterminer les conditions de faisabilité économique et financière pour consolider et pérenniser l'activité
- Préciser, voire modifier le projet initial afin d'en améliorer la faisabilité

Modalité de mise en œuvre :

- Appel à projet FSE 2016 - 2020
- Rénovation de l'offre de service accompagnement des demandeurs d'emploi porteur de projet de création d'activité par Pôle Emploi

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de TI confortés dans leur projet de création d'activité – nombre de TI réorientés vers un emploi salarié
Résultat : nombre de TI sortis du dispositif RSA

Public cible :

Les bénéficiaires du RSA ayant déjà créé (ou repris) une activité ou une entreprise

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Chambres consulaires (CCI, CMA)
Référent RSA (MDS, CCAS)
Structures d'accompagnement des créateurs d'activité (ADIE, Boutique de gestion, Essonne Active)
Pôle Emploi
Maison de la Création d'Entreprises

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-12 : Contribuer à la création d'une plateforme Service A la Personne ouvrant sur une offre de service globale et départementale

Objectifs opérationnels :

- Fédérer et coordonner, au niveau départemental, les actions du secteur Services à la Personne (SAP)
- Informer sur la situation et les évolutions du marché de l'emploi de ce secteur et évaluer ses besoins en formation et en recrutement
- Mettre en place des formations dans ce secteur (pré qualifiantes, qualifiantes et diplômantes)
- Recenser et réguler l'offre et la demande (mise en relation des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA formés et les employeurs)

Contenu de l'action :

En direction des prescripteurs :
- Réunions de sensibilisation des travailleurs sociaux aux réalités des activités du secteur, aux exigences et contraintes de l'exercice des métiers pour améliorer la pertinence de l'orientation des publics dès l'entretien d'inscription des bénéficiaires.

En direction des bénéficiaires du RSA :
- Réunions collectives d'information permettant d'appréhender de façon globale les métiers de chaque secteur, et de présenter le parcours de formation
- Tests de personnalité au travail en individuel par petits groupes avec corrections et explications
- Construction des différentes étapes du parcours professionnel
- Tests d'évaluation de connaissances en fonction des projets identifiés et du niveau d'acquisition des savoirs de base
- Mise en situation d'entretien de recrutement et d'entretien en sélection de formation
- Recherche d'un stage pratique en structure ou d'une immersion en plateau technique si nécessaire

Modalité de mise en œuvre :

- Elaboration d'outils de communication et d'information à destination des prescripteurs, des bénéficiaires du RSA et des entreprises
- Organisation de sessions collectives d'information
- Mise en place d'entretiens individuels en préparation à l'embauche

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de sessions d'information réalisées – nombre d'entretiens individuels réalisés
Résultat : plateforme SAP opérationnelle

Public cible :

Bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification (Niveau V et infra)

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CCAS
CAF
Pôle Emploi
L'Etat,
La Région Ile-de-France
Les OPCA
Les organismes de formation
Les entreprises

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-13 : Promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics du Département

Objectifs opérationnels :

Cette action a pour objectif de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à l'emploi afin de les intégrer durablement dans le monde économique à travers la promotion des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics du Département

Contenu de l'action :

Cette action contient plusieurs axes d'intervention autour de :
- la sensibilisation, l'information, l'accompagnement, l'aide à la rédaction et à l'inscription des clauses sociales dans les appels d'offres publics des services du Département et des collectivités
- la mobilisation des entreprises à l'insertion, notamment en termes de durabilité de cette insertion et de la qualité d'encadrement interne
- la création de liens entre les opérateurs d'insertion et les acteurs économiques locaux
- l'accompagnement des entreprises attributaires des marchés pour le recrutement des publics éligibles aux clauses d'insertion, les modalités de leur tutorat et l'évaluation de leur démarche

Modalité de mise en œuvre :

- Renforcer le fonctionnement du réseau des acteurs départementaux de l'insertion sociale et professionnelle pour une meilleure coordination du dispositif et pour plus d'efficacité et de qualité
- Valoriser l'utilisation des clauses sociales par une communication adaptée
- Mettre en place des outils partagés pour mieux articuler les marchés clausés et mutualiser l'offre d'emploi générée par les clauses d'insertion afin de favoriser les parcours vers l'emploi durable pour les bénéficiaires du RSA

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Nord-Est : utiliser les clauses sociales en lien avec les contrats de rénovation urbaine

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de bénéficiaires de l'action – nombre d'heures et de postes en équivalent temps plein générés par les marchés clausés
Résultat : nombre de marchés publics départementaux intégrant une clause sociale d'insertion

Public cible :

Bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification orientés vers un parcours emploi

Pilote :

CD91
DAJA
PLIE

Partenaires internes externes pressentis :

Entreprises
Pôle Emploi
Collectivités locales
Structures de l'IAE
CCAS
Missions Locales
CAF

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 3-14 : Favoriser l'accès à l'emploi pour les salariés en IAE

Objectifs opérationnels :

- Permettre la pérennisation, le développement d'emplois
- Encourager les suites de parcours
- Favoriser le lien entre SIAE et entreprises
- Développer le partenariat autour de la formation
- Avoir une vision partagée et donc commune de l'IAE entre les différents partenaires

Contenu de l'action :

Acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire, les structures de l'IAE participent pleinement au développement économique départemental. Leur objectif est de concilier la performance économique, sociale et environnementale et le développement des modèles organisationnels, économiques et managériaux plus efficaces au regard de l'emploi. L'IAE en Essonne répond assez bien aux objectifs d'insertion professionnelle avec un taux de sortie dynamique relativement satisfaisant (taux de sortie dynamique de 69%). Cependant, il devient nécessaire d'améliorer les relations entre les SIAE et les entreprises afin de favoriser le retour à l'emploi des salariés en parcours IAE.

Modalité de mise en œuvre :

- Mise en place d'une GPEC de l'IAE afin d'aider ces structures à se consolider et les accompagner dans leur développement via de la formation. Cela passe par le renforcement des compétences et le développement du capital humain. Pour y parvenir, la mise en place d'actions et de formations spécifiques doit, en effet, être renforcée, de même que les outils de professionnalisation des dirigeants bénévoles et salariés
- Renforcer le partenariat avec le CRIF, les OPCA, Essonne active (dans le cadre de l'accompagnement) afin que la formation professionnelle prenne toute sa place au sein des enjeux économiques et d'emploi
- Travailler sur les représentations de l'IAE et développer la coopération SIAE / entreprises via le réseau départemental Act'Essonne qui est pilote de cet axe de travail dans le cadre du CDIAE stratégique
- Développer les clauses sociales via un accompagnement des donneurs d'ordres mais aussi en encourageant les SIAE à développer leurs modes de coopération. Les PLIE sont les pilotes de cet axe de travail dans le cadre du CDIAE stratégique
- Travailler à une meilleure adéquation entre l'offre IAE et les besoins des entreprises. Cela se traduisant par une vision partagée de cette politique publique qui sera mise en œuvre lors des CDIAE
- Continuer le travail de simplification administrative pour tendre vers une convention unique entre l'Etat, le CD91 et les SIAE

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Grand Paris Sud : recherche passerelle SIAE / ESS
Centre Essonne : présenter l'IAE aux entrepreneurs

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : création d'outils GPEC – temps d'échanges SIAE/entreprises
Résultat : taux de sorties du RSA – taux de sorties dynamiques – nombre de marchés accessibles au SAIE – nombre de formations réalisées
sociale d'insertion

Public cible :

Salariés en insertion recrutés au sein des SIAE

Pilote :

CD91
Etat (DIRECCTE)

Partenaires internes externes pressentis :

Act'Essonne
SIAE
Pôle emploi
Têtes de réseaux
CRIF
Essonne active
PLIE
RTISP

#VISION PARTAGEE

Fiche 3-15 : Elaborer un guide de l'accompagnement des parcours à l'attention des professionnels

Objectifs opérationnels :

- Garantir une égalité de mise en œuvre du droit à l'accompagnement, quel que soit le référent du bénéficiaire
- Permettre une lisibilité pour les usagers
- Définir la fonction de référent de parcours en tant que dépositaire de la vision globale du parcours
- Préciser les contenus des différents types d'accompagnements en fonction des principales problématiques de l'usager et identifier les outils ou partenaires mobilisables
- Différencier l'offre de service en matière d'accompagnement des publics selon leur niveau d'autonomie et des difficultés de la personne
- Rendre plus fluide les modalités d'accompagnement : passer d'une posture administrative à une posture de conseiller de parcours

Contenu de l'action :

- Elaboration d'un référentiel qui précisera la place occupée par le bénéficiaire dans son accompagnement, le rôle de son référent :

- nombre d'heures à disposition
- mise en œuvre du principe d'accompagnement
- les modalités d'accès à la formation
- les différents outils qui pourront être mobilisés dans le cadre de son parcours d'insertion.

Les différentes étapes du parcours devront être formalisées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque rénové

Modalité de mise en œuvre :

- Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire
- Utiliser les conclusions de l'étude de design

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : élaboration formelle du guide d'accompagnement
Résultat : meilleur accompagnement attesté par l'augmentation du taux de contractualisation par des enquêtes annuelles auprès d'un échantillon de bénéficiaires et de professionnels

Public cible :

Usagers : bénéficiaires RSA, professionnels MDS, CCAS, CAF, …

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Pôle emploi
CCAS
CAF
PLIE

#VISION PARTAGEE

Fiche 3-16 : Développer un outil unique de suivi de parcours pour les référents RSA

Objectifs opérationnels :

- Rendre accessibles aux partenaires internes et externes les informations relatives à chaque bénéficiaire par leur centralisation dans un logiciel métier unique
- Réduire le nombre de tableaux de bord
- Elaborer des statistiques
- Développer l'accès au Dossier Unique des Demandeurs d'Emploi

Contenu de l'action :

- Faire évoluer le logiciel métier et le rendre accessible à tous les intervenants, en lien avec la Direction des systèmes d'information (DSI)
- Mettre en place des actions de formation en interne et en externe

Modalité de mise en œuvre :

- Centraliser des données individuelles en conformité avec la CNIL
- Rendre accessible le logiciel aux partenaires extérieurs
- Mettre à jour quotidiennement les données via les flux CAF et l'enregistrement des informations par l'ensemble des intervenants
- Former l'ensemble des professionnels sur site et en intra
- Dématérialiser les outils (Contrat Engagement Réciproque et Point Etape Accompagnement, courriers) pour optimiser les échanges
- Achat de modules complémentaires nécessaire à l'évolution du logiciel métier SOLIS

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : déploiement du logiciel sur tout le territoire essonnien
Résultat : utilisation du logiciel métier SOLIS par l'ensemble des professionnels internes et externes (CCAS, Pôle emploi…)

Public cible :

MDS
CCAS
CD91/DIE/Service Allocation RSA

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Paierie départementale
CAF
Pôle emploi
CCAS

#VISION PARTAGEE

Fiche 3-17 : Mettre en œuvre des modalités de lutte contre la fraude

Objectifs opérationnels :

- Mettre en œuvre du Plan Annuel de Lutte Contre la Fraude

Contenu de l'action :

- Développer le partenariat et confirmer la qualité de membre permanent du Comité Départemental Anti-Fraude (CODAF)
- Renforcer les mesures de sanction par le biais d'amendes administratives
- Rapprocher les données permettant de mettre en lumière des incohérences (Datamining)
- Réaliser des recherches sur la situation des bénéficiaires et vérifier les pièces (cellule de contrôle)

Modalité de mise en œuvre :

- Création d'un service de contrôle des données chargé d'analyser les données issues d'un logiciel de datamining (croisement de fichiers avec des partenaires ciblés) après élaboration des conventions
- Etre présent au temps d'échange (CODAF) avec les partenaires au sujet de la fraude
- Envoi d'un courrier de lancement de procédure d'amendes administratives aux bénéficiaires ayant effectué des agissements frauduleux

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre de dossiers frauduleux détectés
Résultat : nombre d'amendes appliquées

Public cible :

Bénéficiaires du RSA

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

CAF
CCAS
Mairie
Justice
URSSAF
Organismes de Sécurité Sociale
CNAV
Services fiscaux
Police et gendarmerie
CNIL
Pôle emploi

#MOBILISATION DES BENEFICIAIRES

Fiche 4-1 : Evaluer les actions de l'offre d'insertion par les professionnels et les bénéficiaires

Objectifs opérationnels :

- Evaluer l'efficience de l'action pour sa reconduction
- Permettre des réajustements dans le cadre d'une reconduction
- Prévoir un temps d'évaluation et d'évolution des actions du PDI au niveau territorial lors de la semaine de l'insertion

Contenu de l'action :

- Elaborer des outils d'évaluation communs à inscrire dans les conventions sous forme de questionnaires de satisfaction
- Elaborer un questionnaire d'évaluation en fonction du partenaire et du type d'action
- Prévoir une procédure de recueil et de traitement des questionnaires
- Prévoir les modalités de restitution et de diffusion des résultats

Modalité de mise en œuvre :

- Choix d'un panel de bénéficiaires et des actions
- Présentation des questionnaires aux usagers à la fin de formation
- Rédaction des différents contenus pour établir une trame commune (bénéficiaires et professionnels)
- Elaborer un avenant aux conventions prévoyant l'évaluation des bénéficiaires
- Insérer les retours d'expérience et les analyses faites sur le site internet « offre d'insertion »
- Sur le long terme, définir une équipe de développeurs et une équipe éditoriale
- Définir un moyen de diffusion et de collecte pour les questionnaires « professionnels »

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : élaboration des différents contenus – mise en œuvre
Résultat : nombre d'organismes réalisant les évaluations

Public cible :

Bénéficiaires du RSA ayant participé à une action / offre d'insertion

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Prestataires en convention et marchés publics
CAF
Pôle emploi
Bénéficiaires ayant participés aux actions

#OFFRE D'INSERTION

Fiche 4-2 : Prévenir les risques de décrochage emploi

Objectifs opérationnels :

- Sécuriser le maintien dans l'emploi et soutenir les bénéficiaires sortis du dispositif suite à l'accès dans l'emploi

Contenu de l'action :

- Repérer et former des professionnels au sein des MDS pour permettre un accès dans l'emploi
- Faire un Contrat d'Engagement Réciproque de 6 mois en conservant le bénéficiaire sorti du dispositif RSA par l'emploi (sécurisation du parcours)
- Mettre en place des visites dans l'entreprise

Modalité de mise en œuvre :

- Définition du cadre d'intervention du professionnel, le partenariat et l'articulation avec les entreprises
- Echanges de pratiques
- Définition d'un calendrier et du rythme des temps d'échange avec les entreprises
- Ajustement du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) à cette nouvelle action

Zoom des projets d'actions « dites territoriales » :

Grand Paris Sud : prévenir le risque de décrochage emploi

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : adaptation du CER – nombres de procédures réalisées – plan de formation
Résultat : nombre de CER de 6 mois dans l'emploi – nombre de maintiens

Public cible :

Bénéficiaires ayant trouvé un emploi

Pilote :

CD91

Partenaires internes externes pressentis :

Entreprises
Chambres consulaires
Pôle emploi

#VISION PARTAGEE

Fiche 4-3 : Mieux exploiter les outils d'analyse en matière de contrôle en partenariat avec la CAF

Objectifs opérationnels :

- Assurer un pilotage concerté sur les risques et la prévention des indus
- en optimisant les fonctions de contrôle
- en sécurisant en amont les données de gestion des droits
- en définissant des cibles partagées de contrôle annuellement
- Assurer le suivi du plan de contrôle de la CAF et en tirer les conclusions nécessaires en termes de prévention des indus, et de rappel du droit
- Augmenter le taux de recouvrement des indus

Contenu de l'action :

- Informer les bénéficiaires sur leurs droits et leurs obligations de déclaration
- Etablir le juste droit pour les bénéficiaires par le biais de contrôles pouvant aboutir soit à un rappel de versement, soit à la détection d'un trop perçu
- Etablir des fiches techniques à destination des professionnels sur les causes de trop perçu
- Assurer l'analyse régulière des tableaux de bord relatifs aux contrôles transmis par la CAF
- Elaborer des outils d'aide au recouvrement des indus en lien avec la Paierie et la CAF

Modalité de mise en œuvre :

- Réalisation des outils d'analyses communs
- Mise en place d'un suivi mensuel des contrôles
- Communication par la CAF du Plan de Contrôle de l'année N et du bilan des contrôles de l'année N-1
- Accès à CAFPRO pour les agents de la Paierie en charge du recouvrement des indus de RSA

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation : nombre d'outils d'analyses réalisés
Résultat : diminution du nombre d'erreurs à l'ouverture des droits – augmentation du taux départemental de recouvrement

Public cible :

Bénéficiaires RSA

Pilote :

CD91
CAF

Partenaires internes externes pressentis :

CCAS
Paierie départementale

GLOSSAIRE

ADIE	**A**ssociation pour le **D**roit à l'**I**nitiative **E**conomique
ADGVE	**A**ssociation **D**es **G**ens du **V**oyage en **E**ssonne
ADVP	**A**ctivation du **D**éveloppement **V**ocationnel et Personnel
API	**A**llocation de **P**arent **I**solé
CAF	**C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales
CCAS	**C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ocial
CCI	**C**hambre des **C**ommerces et de l'**I**ndustrie
CD	**C**onseil **D**épartemental
CDIAE	**C**onseil **D**épartemental de l'**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique
CDPS	**C**entre **D**épartemental de **P**révention et de **S**anté
CIPE	**C**onsultation **I**nfirmière de **P**révention en **E**ssonne
CLLAJ	**C**omité **L**ocal pour le **L**ogement **A**utonome des **J**eunes
CMP	**C**entre **M**édico-**P**sychologique
CNIL	**C**ommission **N**ationale de l'**I**nformation et des **L**ibertés
CODAF	**Co**mité **D**épartemental **A**nti-**F**raude
CPAM	**C**aisse **P**rimaire d'**A**ssurance **M**aladie
CRIF	**C**onseil **R**égional d'**I**le-de-**F**rance
DAJA	**D**irection des **A**ffaires **J**uridiques et des **A**chats
DDCS	**D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale
DDS	**D**irection du **D**éveloppement **S**ocial
DIE	**D**irection de l'**I**nsertion et de l'**E**mploi
DIRECCTE	**D**irection **R**égional des **E**ntreprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mploi
DPMIS	**D**irection de la **P**rotection **M**aternelle **I**nfantile et de la **S**anté
DRH	**D**irection des **R**essources **H**umaines
DRJSCS	**D**irection **R**égional de la **J**eunesse, des **S**ports et de la **C**ohésion **S**ociale
DSI	**D**irection des **S**ystèmes d'**I**nformation
DIREVH	**D**irection de l'**E**galité, de la **V**ille et de l'**H**abitat
EAJE	**E**tablissement d'**A**ccueil du **J**eune **E**nfant
EPCI	**E**tablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunale
ESS	**E**conomie **S**ocial **S**olidaire
FDAJ	**F**ond **D**'**A**ide aux **J**eunes
FJT	**F**oyer de **J**eunes **T**ravailleurs
GPEC	**G**estion **P**révisionnelle des **E**mplois et des **C**ompétences
IAE	**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique
MDS	**M**aison **D**épartemental des **S**olidarités
MIQI	**M**ission **I**nspection **Q**ualité **I**nnovation
ML	**M**ission **L**ocal
MSA	**M**utualité **S**ociale **A**gricole
NQT	**N**os **Q**uartiers ont du **T**alent
OPCA	**O**rganisme **P**artenaire **C**ollecteur **A**gréé
PDALHPD	**P**lan **D**épartemental d'**A**ction pour le **L**ogement et l'**H**ébergement des **P**ersonnes **D**éfavorisées
PLIE	**P**lan **L**ocal pour l'**I**nsertion et l'**E**mploi
PQT	**P**rogramme **Q**ualifiant **T**erritorialisé
PRC	**P**ôle **R**égional de **C**ompétence
RAM	**R**éseau d'**A**ssistante **M**aternelle
RDAS	**R**èglement **D**épartemental des **A**ides **S**ociales
RID	**R**èglement **I**ntérieur **D**épartemental
RSA	**R**evenu de **S**olidarité **A**ctive
RTISP	**R**éférent **T**echnique **I**nsertion **S**ocio **P**rofessionnelle
SA	**S**ervice **A**llocation
SAP	**S**ervice d'**A**ide à la **P**ersonne
SIAE	**S**tructure d'**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique
SIAO	**S**ervice **I**ntégré d'**A**ccueil et d'**O**rientation
SIJ	**S**ervice **I**nsertion **J**eunesse
TI	**T**ravailleur **I**ndépendant